



**VIOLENCES CONJUGALES : COMMENT FAVORISER LE  
LOGEMENT DES FEMMES HEBERGEES EN CHRS**

*REORGANISER LE SERVICE POUR FACILITER L'ACCES AU  
LOGEMENT DES FEMMES*

***Halima MENECEUR***

2024

*cafedes*



---

# Remerciements

---

Pour commencer, je tiens à remercier ma directrice de mémoire - Mme Anna MATTEOLI - pour ses corrections aussi consciencieuses que pertinentes, auxquelles viennent s'ajouter sa prise de recul, ses conseils avisés et son soutien, à l'origine de l'évolution de mes réflexions et de ma démarche tout au long du processus de recherche et de rédaction de ce travail. Je souhaite également exprimer ma gratitude à Jean-Claude MOOG pour sa lecture attentive.

Par ailleurs, je remercie également Mme Pascale RICхарME pour sa disponibilité, sa bienveillance et ses précieux conseils. De plus, je tenais à exprimer toute ma gratitude envers l'équipe administrative du CAFDES Mme MILLET et NEGRACH.

Sans aucun doute, cette formation n'aurait pas été aussi enrichissante sans les camarades, avec lesquels j'ai eu le plaisir de partager, grâce à ma position de directrice, des discussions formatives et enrichissantes.

Et enfin, pour finir, je tenais à exprimer ma gratitude la plus profonde envers mon compagnon pour sa compréhension face à mon absence - ayant dû consacrer, depuis septembre 2022, de longs moments aux révisions et à la rédaction de mes divers travaux. Il en va de même pour ma famille et mes ami.e.s, lesquels méritent ma reconnaissance la plus sincère pour leur écoute, nos fructueux échanges, leurs lectures de mes travaux et leurs précieux encouragements durant toute cette période de formation.



---

# Sommaire

---

<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>1 APPRÉHENDER LE FONCTIONNEMENT DE SOLIDARITÉS FEMMES 67, UNE ASSOCIATION EN ÉVOLUTION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES</b> .....	<b>5</b>
<b>1.1 Les caractéristiques de Solidarité Femmes 67</b> .....	<b>5</b>
1.1.1 Du militantisme à une structuration .....	5
1.1.2 La situation géographique idéale .....	7
1.1.3 Le service « Flora Tristan » .....	9
<b>1.2 Les différents types de violences</b> .....	<b>10</b>
1.2.1 Le continuum des violences faites aux femmes de Liz Kelly .....	12
1.2.2 Les violences conjugales.....	13
1.2.3 Le cycle de la violence conjugale de Leonore Walker .....	16
<b>1.3 Les politiques publiques sur les violences faites aux femmes</b> .....	<b>18</b>
1.3.1 Une volonté politique affichée de lutter contre les violences faites aux femmes .....	18
1.3.2 Des lois pour lutter contre les violences conjugales.....	19
1.3.3 Les politiques publiques d'hébergement et de relogement .....	20
<b>2 EVALUER LES BESOINS ET LES OBSTACLES DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES À ACCÉDER À UN LOGEMENT</b> .....	<b>23</b>
<b>2.1 L'empirisme pour décrire la situation</b> .....	<b>23</b>
2.1.1 Le diagnostic à travers la matrice SWOT.....	24
2.1.2 Les ressources internes .....	30
2.1.3 Les ressources externes .....	32
<b>2.2 Les femmes victimes de violences conjugales, des besoins spécifiques au traumatisme vécu</b> .....	<b>34</b>
2.2.1 Des données sociodémographiques similaires.....	34
2.2.2 Les besoins spécifiques en matière de logement .....	35
2.2.3 Les obstacles à l'accès au logement .....	37
<b>2.3 Étude des dispositifs existants et des politiques locales en matière de logement</b> .....	<b>41</b>
2.3.1 Des bailleurs sociaux conscients de la situation .....	41

2.3.2	La compréhension des enjeux et les tensions actuelles sur le logement social .....	42
2.3.3	Des politiques locales en recherche de solution.....	45
<b>3</b>	<b>PILOTER UNE POLITIQUE DE CHANGEMENT FACILITANT LE RELOGEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES HÉBERGÉES PAR NOTRE ASSOCIATION .....</b>	<b>49</b>
<b>3.1</b>	<b>Réaffirmer notre projet CHRS .....</b>	<b>50</b>
3.1.1	Rédiger le projet d'établissement.....	51
3.1.2	Impulser une dynamique de participation des femmes.....	53
3.1.3	Orienter les missions du CHRS.....	54
<b>3.2</b>	<b>Développer de nouveaux partenariats .....</b>	<b>55</b>
3.2.1	Coopérer pour garantir aux femmes d'accéder à un logement .....	55
3.2.2	Faire émerger l'idée de vivre dans les villes périphériques .....	57
3.2.3	Diversifier le partenariat .....	57
<b>3.3</b>	<b>Promouvoir les compétences et les ressources des résidentes.....</b>	<b>59</b>
3.3.1	Consolider les acquis des femmes.....	59
3.3.2	Améliorer l'employabilité des femmes .....	60
3.3.3	Favoriser la relation de solidarité entre les femmes .....	62
	<b>Conclusion.....</b>	<b>65</b>
	<b>Bibliographie.....</b>	<b>67</b>
	<b>Liste des annexes.....</b>	<b>I</b>

---

## Liste des sigles utilisés

---

AHI : Accueil, Hébergement, Insertion

CA : Conseil d'Administration

CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles

CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

CVS : Conseil de Vie Sociale

DREETS : Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

ENCOL : Agence Nationale de Contrôle du Logement Social

EPRD : Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses

FNSF : Fédération Nationale Solidarité Femmes

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CV : Curriculum Vitae

HCE : Haut Conseil à l'Egalité

INED : Institut National d'Études Démographiques

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

RSA : Revenu de Solidarité Active

SF67 : Solidarité Femmes 67

SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

SMIC : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance



## Introduction

Dans l'univers des contes de fées, le récit débute souvent par les mots évocateurs : « *Il était une fois...* ». Ensuite, il se poursuit par des aventures palpitantes, culminant dans la rencontre avec l'âme sœur, pour, finalement, se conclure par un « *Ils vécurent heureux...* ». Cependant, dans la réalité de notre association, Solidarité Femmes 67, nous sommes confrontés à une réalité bien moins idyllique : celle des violences au sein des couples. Notamment les violences psychologiques et physiques, lesquelles s'immiscent profondément dans la relation, souvent camouflées sous le voile de l'amour. Il est fréquent d'entendre chez les femmes victimes de ces violences conjugales des propos tels que : « *C'est parce qu'il tient à moi qu'il réagit ainsi* ». Pour définir ces violences, nous nous référons aux termes utilisés par le Conseil de l'Europe dans la Convention d'Istanbul de 2011, qui les décrit comme des actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique survenant au sein de la famille ou entre conjoints ou partenaires, qu'ils partagent ou aient partagé le même domicile.<sup>1</sup>

Le cœur de cette définition est, en effet, constitué par le lien affectif unissant les individus et rendant souvent difficile la reconnaissance de ces violences. Il faut parfois beaucoup de temps aux femmes pour prendre du recul, analyser les situations subies et être disposé à envisager une séparation. De fait, il est pertinent de souligner que ces violences touchent toutes les strates sociales, sans distinction. Cependant, chaque femme avance à son propre rythme dans son projet de séparation. Il est donc impératif que ces femmes identifient notre établissement comme un espace sécurisé, où elles peuvent s'exprimer librement, sans craindre de jugement.

Les violences subies peuvent entraîner un épuisement mental, comme le souligne Marie-France Hirigoyen : « La répétition et le caractère humiliant de certaines situations peuvent provoquer une véritable usure mentale et même amener la personne au suicide. » (Hirigoyen, 2009 : 29) Dans ce contexte, l'accueil au sein de notre association revêt une importance cruciale, offrant non seulement un refuge sécurisé pour échapper à leurs agresseurs, mais également un environnement propice à la reconstruction de leur dignité.

Cependant, les éléments que nous venons d'évoquer ouvrent la voie à une question centrale : **Comment pouvons-nous, de façon concrète et efficace, aider les femmes hébergées au sein de notre CHRS à accéder à un logement dans un délai inférieur à 18 mois ?**

---

<sup>1</sup> Article 3 de la Convention d'Istanbul

Cet écrit s'inscrit dans une démarche multidimensionnelle visant à appréhender et résoudre les défis complexes auxquels sont confrontées les femmes victimes de violences conjugales. À travers trois axes distincts mais complémentaires, nous établirons une analyse approfondie de la situation au sein de notre association, Solidarité Femmes 67.

Dans le premier chapitre, nous allons nous concentrer sur une exploration et une observation minutieuse du paysage des politiques publiques, notamment en examinant la typologie des violences faites aux femmes. Ce faisant, il est, ici, indispensable de contextualiser les enjeux sociaux, juridiques et culturels qui sous-tendent la violence domestique. En analysant les politiques gouvernementales et les définitions établies, nous nous efforcerons de comprendre comment la société aborde cette problématique et quelles sont les lacunes à combler pour une prise en charge adéquate des victimes. L'encadrement juridique de violences conjugales a évolué de manière significative au cours des dernières décennies. Les efforts pour améliorer les lois et les politiques publiques visent à renforcer la protection des victimes et à accroître les sanctions contre les agresseurs. Cependant, des lacunes subsistent, notamment au niveau du financement et de la mise en œuvre des mesures.

Le deuxième chapitre aspire à évaluer les besoins spécifiques et les obstacles rencontrés par les femmes hébergées au sein de notre association. En analysant davantage les profils, les situations familiales et les facteurs socio-économiques, nous allons dresser un tableau exhaustif des défis auxquels sont confrontées ces femmes dans leur quête de sécurité et d'autonomie. Cette évaluation permet d'identifier les lacunes dans notre accompagnement actuel et de mettre en place des mesures adaptées, aptes à répondre efficacement aux besoins individuels de chaque résidente. Par exemple, certaines femmes nécessitent un soutien psychologique intensif afin de pouvoir surmonter les traumatismes subis, tandis que d'autres auront plutôt besoin d'un accompagnement juridique, notamment pour pouvoir faire face à la complexité inhérente aux procédures de divorce et/ou de garde d'enfants. En outre, les obstacles économiques, tels que l'absence de revenus stables ou la difficulté à trouver un emploi, doivent impérativement être pris à bras le corps pour garantir une transition réussie vers l'autonomie.

Enfin, dans le troisième chapitre, nous aborderons la question de la mise en œuvre d'une politique de changement visant à faciliter le relogement des femmes hébergées par notre association. À travers une analyse des pratiques existantes et des enjeux rencontrés, nous allons tenter d'élaborer et de proposer une stratégie de directrice adjointe, en vue d'accélérer le processus de réinsertion et permettant de garantir un accès rapide et sûr à un logement stable. Cette politique de changement vise à offrir aux femmes victimes de violences conjugales les moyens nécessaires pour reconstruire leur vie dans un

environnement sécurisé et bienveillant. Par exemple, nous pouvons envisager des partenariats avec des organismes de logement social afin que ces derniers s'engagent à réserver des appartements, soit spécifiquement dédiés aux victimes de violences conjugales. Par ailleurs, nous pouvons mettre en place des moyens - comme des formations ou des séminaires par exemple - afin de développer, de consolider et de parfaire les connaissances de l'équipe en matière d'insertion socioprofessionnelle, cette dernière étant indispensable dans l'acquisition de compétences valorisées sur le marché du travail.

En combinant ces trois approches, nous aspirons à proposer une réponse globale, tant efficace qu'efficiente, permettant de faire face aux besoins des femmes victimes de violences conjugales, tout en posant les bases indispensables à une société plus juste et égalitaire. L'objectif est de créer un réseau de soutien solide, capable d'accompagner les femmes depuis l'urgence de la fuite jusqu'à la stabilité d'une nouvelle vie. En collaborant étroitement avec les autorités locales, les services sociaux, les associations et les bénévoles, nous pouvons maximiser notre impact et garantir à chaque femme l'aide et le soutien dont elle a besoin pour se reconstruire. Par ailleurs, il est impératif de continuer à sensibiliser la société à la gravité des violences conjugales et à l'importance d'une intervention rapide et efficace.



# **1 APPRÉHENDER LE FONCTIONNEMENT DE SOLIDARITÉS FEMMES 67, UNE ASSOCIATION EN ÉVOLUTION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES**

Dans ce chapitre, je propose d'explorer trois axes essentiels dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Tout d'abord, je vous invite à découvrir l'engagement et le rôle central de Solidarité Femmes 67 (SF67), une association engagée dans la protection et au soutien des femmes victimes de violences conjugales. Ensuite, nous explorerons la typologie des violences elles-mêmes, examinant les différentes formes qu'elles peuvent prendre et les conséquences qu'elles engendrent. Enfin, nous nous pencherons sur les politiques publiques qui encadrent cette problématique, mettant en lumière les efforts gouvernementaux pour prévenir et combattre ces violences. Cette approche exhaustive nous permettra de mieux appréhender les difficultés auxquelles sont confrontées les femmes victimes de violences conjugales, et de développer des solutions adaptées pour leur venir en aide.

## **1.1 Les caractéristiques de Solidarité Femmes 67**

Depuis 50 ans, l'association est engagée dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales. Cette spécificité, créatrice de l'association SF67, nous permet aujourd'hui d'avoir une notoriété sur le territoire de l'Eurométropole strasbourgeoise et octroie à la structure une place d'experte vis-à-vis de la question des violences conjugales. Étant l'association à l'initiative de l'hébergement des femmes victimes de violences conjugales dans le département, je constate notre manque de développement sur le territoire. Nous avons pu nous en passer jusqu'à présent, mais aujourd'hui, il est indispensable de créer des partenariats afin d'améliorer le relogement des femmes hébergées au sein de notre association. Il s'agit pour moi, en tant que directrice adjointe, d'adapter notre fonctionnement autant à notre environnement qu'aux problématiques identifiées sur notre territoire. Notre volonté première est d'offrir aux femmes victimes de violences conjugales un service de qualité en lien avec la réalité du terrain.

### **1.1.1 Du militantisme à une structuration**

L'historique de l'association met en évidence une évolution constante et dynamique du projet associatif. Dans les premiers temps de son existence, l'activité de l'association consistait à organiser des actions de mise à l'abri des femmes victimes de violences conjugales par le biais du réseau militant féministe, sans la contribution d'une équipe salariée. En ce qui concerne la protection des femmes victimes de violences conjugales depuis les années soixante et sur l'ensemble du territoire national, cela a souvent été réalisé

par les mouvements féministes dans le cadre du bénévolat. Une des actions de ces collectifs était la mise à l'abri des femmes battues à travers le réseau du mouvement. Pour rappel, les fondatrices de l'association étaient proches de la Ligue du Droit des Femmes, animée à l'époque par Simone de Beauvoir. La structuration en association de droit local s'est effectuée en 1976 et son principal objectif était de « venir en aide à toutes les femmes victimes de violences », et plus particulièrement aux victimes de violences conjugales. Les actions initiales étaient inscrites dans le cadre du militantisme que dans celui du médico-social est donc régi par le CASF en effet, jusqu'au 15 octobre 1979, l'ensemble des activités de l'association ont été porté par des bénévoles, d'ailleurs les premières salariées ont été recrutées après cette date à la suite de l'obtention de l'agrément d'établissement médico-social, (Annexe : 1).

Immédiatement après sa création et dans la continuité de son développement, l'association a adhéré à la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF). À cet égard, la fédération travaille à l'échelle nationale avec les institutions et les ministères pour porter les violences faites aux femmes au rang des préoccupations politiques. C'est par le biais d'un travail de mobilisation à l'agenda politique des violences à l'encontre des femmes, et notamment des violences conjugales, que la fédération a réussi à développer dès les années 70 des lieux d'accueil et d'hébergement dans les associations territoriales. Cette proximité avec la fédération au niveau national se révèle actuellement à travers la représentation du directeur de SF67 au Haut Conseil à l'Égalité (HCE) dans la commission violences de genre.

L'objet associatif est partagé à travers un réseau national « les associations Solidarité Femmes accompagnent chaque année plus de 35 000 femmes victimes, hébergent plus de 3 000 femmes et autant d'enfants. Elles proposent aux femmes un accompagnement spécialisé et professionnel qui prend en compte toutes les conséquences des violences (sur leur santé physique et psychique, sur le plan social, économique et juridique) au plus près de leur lieu de résidence. »

La place actuelle de la fédération avec les associations territoriales est, d'une part, dans l'organisation d'une stratégie commune pour porter la préoccupation des violences faites aux femmes à l'agenda politique. En effet, continuer à inscrire la lutte contre les violences faites aux femmes comme un enjeu de santé publique est indispensable pour maintenir l'amélioration de la prise en charge de la problématique mais aussi augmenter les moyens alloués à la cause. D'autre part, elle englobe une grande partie de la formation du personnel. Ce volet est essentiel notamment pour sensibiliser aux violences sexistes et sexuelles et fédérer une identité professionnelle des équipes des diverses associations à travers une culture commune des violences faites aux femmes.

Pour ce qui est du développement de SF67, il s'est déroulé sur différentes périodes depuis les années 70. Ainsi, ces évolutions ont été réalisées, d'une part en fonction des opportunités financières, et d'autre part, en réponse aux difficultés rencontrées par le public cible. L'association a ainsi modifié son fonctionnement afin de répondre à la problématique identifiée. Ayant comme mission principale de venir en aide aux femmes victimes de violences, l'association n'a cessé de s'accroître depuis sa création en développant de nouveaux services. Sa notoriété a facilité son expansion sur l'Eurométropole de Strasbourg pour aboutir à 7 services, dont 5 en lien avec l'accueil et l'accompagnement du public.

### **1.1.2 La situation géographique idéale**

Actuellement et depuis sa création, l'association SF67 réside dans le bâtiment des salles des fêtes à Strasbourg. Cette mise à disposition des locaux par la Ville de Strasbourg démontre le soutien de la collectivité territoriale pour l'objet de l'association. Initialement, dans ce bâtiment, se trouvaient le service administratif ainsi que l'hébergement, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. En effet, à ce jour, il ne reste plus que le service administratif et les bureaux de l'équipe éducative. Depuis 2009, l'hébergement s'effectue dans des appartements répartis en plusieurs lieux de l'Eurométropole strasbourgeoise en raison des problèmes de sécurité survenus dans le bâtiment du Palais des fêtes. Cela a obligé l'association à modifier son mode d'hébergement du CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale), passant principalement d'un accueil collectif à un accueil individuel. Néanmoins, il existe encore deux appartements où plusieurs femmes peuvent être hébergées en même temps. Souvent, ces deux logements sont davantage dédiés à des femmes sans enfants.

Situé au centre-ville de Strasbourg, à 15 minutes à pied de la gare, le Palais des fêtes et les bureaux de l'association sont très bien desservis par les différents modes de transport de la ville. D'ordinaire, toutes les actions et les accompagnements se déroulent dans les locaux rue Sellenick, en dehors des hébergements, répartis sur le territoire de l'Eurométropole depuis 2009. Cet avantage est toutefois un inconvénient pour les femmes résidant en dehors de l'Eurométropole de Strasbourg. Effectivement, le statut est départemental mais l'ancrage de l'association, depuis sa création, est situé à Strasbourg. En outre, la majorité des personnes qui fréquentent l'association sont des habitantes de la ville. Pour pallier cette absence sur le territoire de l'Eurométropole et dans l'intention d'aller à la rencontre d'autres femmes, SF67 tient deux fois par semaine des permanences dans d'autres villes du département : les communes de Niederbronn et de Reichshoffen.

## A. Une équipe stable

L'équipe salariée de l'association est composée de 21,8 équivalents temps plein à ce jour, l'équipe du CHRS est de 7 ETP et inclut du personnel éducatif, administratif et de maintenance. L'équipe éducative est constituée de différents corps de métiers : assistante de service social, éducateur spécialisé, éducatrice spécialisée, conseillère en économie sociale et familiale, ainsi que de psychologues répartis dans les différents services. Pour l'équipe travaillant dans les secteurs où il y a de l'hébergement ; leur mission est d'accompagner les femmes vers l'autonomie par le biais d'entretiens individuels et d'animations collectives qui les aident à appréhender, d'une part, l'ensemble des aspects liés aux violences conjugales (difficultés d'ordre juridique ou psychologique, reconstruction personnelle, etc.). D'autre part, elles facilitent l'accès aux droits (prestations sociales, état civil, services bancaires, éducation des enfants), tout en structurant cet accompagnement autour du projet de logement et d'insertion professionnelle. Sans oublier un élément essentiel identifié par la structure et sur lequel l'équipe doit rester vigilante dès l'hébergement : le suivi médical, si nécessaire, pour elles et/ou leurs enfants, (Annexe : 2).

L'analyse de l'équipe éducative révèle qu'elle est engagée et stable, malgré les difficultés de recrutement dans le secteur médico-social. Notre association n'a rencontré aucun problème pour remplacer les postes vacants en 2023 ; départ à la retraite, congé maternité en hébergement. La plus longue durée de présence se trouve principalement dans le service « Flora Tristan », où la longévité moyenne est de 20 ans.

En ce qui concerne les deux démissions, elles ont eu lieu dans le service d'accueil de jour. En raison du fonctionnement différent de ce service par rapport au CHRS, le personnel affecté à ce service reste généralement moins longtemps. Pour contrer l'épuisement des salarié.e.s, nous avons donc opté pour valoriser le recrutement interne.

## B. Une renommée sur le territoire

Par ailleurs, l'association jouit d'une reconnaissance pour son travail au sein de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS). En effet, nous entretenons de bonnes relations collaboratives tant avec les élu.e.s locaux, les administratifs qu'avec les partenaires associatifs. On peut considérer que nous sommes dotés d'un capital symbolique fort, toutefois cela ne nous empêche pas de rencontrer des difficultés à reloger les femmes hébergées au sein de notre CHRS. En effet, la problématique du logement sur notre territoire est plus structurelle que conjoncturelle.

Depuis quelques années sur le territoire strasbourgeois, nous bénéficions d'un partenaire associatif qui accueille et héberge également les femmes victimes de violences conjugales. Cependant, on observe une spécificité dans les orientations vers telle ou telle structure. En effet, le partenaire, l'association Home Protestant, héberge principalement les femmes dans des structures collectives, avec peu ou pas de revenus, et peu ou pas autonomes dans la gestion de la vie courante. Ou alors, elles courent un grand risque de mise en danger par l'ancien partenaire et doivent être dans un établissement surveillé 24h sur 24. Quant à notre association, nous hébergeons dans des appartements individuels principalement des femmes ayant au minimum droit aux aides sociales, mais surtout autonomes dans la gestion de la vie quotidienne. L'élément de différenciation dans l'orientation est le prisme de l'autonomie de la femme victime de violences conjugales. Lors de l'entretien avec l'accueil de jour, le diagnostic porte sur l'identification par les éducatrices de cet élément central afin d'orienter la femme vers le service interne ou vers le partenaire.

### **1.1.3 Le service « Flora Tristan »**

À ce jour, l'association dispose de sept services, mais le choix a été fait de ne pas détailler l'ensemble des services, mais seulement celui qui est concerné par la problématique et vers lequel le plan d'action sera orienté, et qui est également le service historique de l'association, le service « Flora Tristan ». Ce dernier est un CHRS dont la mission principale est d'accompagner globalement les femmes victimes de violences conjugales, avec ou sans enfants, dans leur reconstruction personnelle et sociale. La mission principale du service « Flora Tristan » est de fournir un accompagnement social global, tant individuel que collectif, aux femmes et à leurs enfants hébergés dans le CHRS. Cet accompagnement est à la fois de proximité et adapté aux besoins spécifiques de chaque femme.

Dans notre association, le mode d'hébergement s'effectue dans des appartements individuels, donc notre fonctionnement ne permet pas de soutenir une femme dans la vie quotidienne contrairement au CHRS « du Home Protestant ». Par ailleurs, l'échange est très fluide avec ce partenaire. Nous travaillons en concertation sur des problématiques identiques, sur la liste des avocats et avocates vers qui orienter les femmes, mais aussi sur les relations avec les institutions. En ce qui concerne l'accompagnement du public, chaque association est autonome dans son fonctionnement.

## A. Un financement étatique stable

En ce qui concerne le financement de ce service, nos principaux financeurs sont l'État, sur le volet cohésion sociale AHI (Accueil, Hébergement, Insertion) et sur le volet droit des femmes. De plus, nous recevons également un financement de la Ville de Strasbourg pour ce deuxième volet. Quant au CHRS « Flora Tristan », il est financé uniquement par l'État à travers une dotation globale de fonctionnement du programme 177, relative au volet « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables ». En somme, notre association affiche une grande stabilité sur plusieurs aspects tels que le taux d'encadrement et la gestion financière. Néanmoins, les caractéristiques de notre territoire ont évolué et nous amènent à nous adapter en proposant un plan d'action qui répond à la problématique identifiée.

## B. Un mode d'hébergement individuel

Pour information, depuis la fermeture du mode d'hébergement collectif, l'association dispose de 14 appartements sur le territoire de l'Eurométropole à usage du CHRS, ces derniers se composant de 3 à 4 pièces. Actuellement, le service accompagne 39 personnes, dont 25 enfants. Par conséquent, tous les appartements sont occupés et, pour certains, bien plus que la durée maximale de 18 mois. En pourcentage, 40 % des femmes ont débuté un hébergement avant juin 2021. À titre d'illustration, nous avons actuellement à « Flora Tristan » une dame hébergée depuis l'année 2018. Ce cas, qui n'est pas isolé d'ailleurs, engendre une saturation au niveau de l'hébergement ; les places sont bloquées par des femmes qui sont à ce jour en capacité d'avoir leur propre logement et dont les situations qui avaient justifié leur hébergement se sont améliorées. Par conséquent, la liste d'attente s'agrandit et notre rotation des nouvelles femmes n'est pas fluide.

## 1.2 Les différents types de violences

Dans cette partie, je propose d'étudier la thématique des violences faites aux femmes et d'approfondir les différentes formes de violences conjugales. Le prisme d'analyse que j'adopte est celui de la domination masculine. En ce sens, je prendrai à rebours Angela Davis, qui déclarait : « Pour comprendre comment fonctionne une société, vous devez comprendre la relation entre les hommes et les femmes. »

Puisque ce mémoire traite des violences conjugales, il est pertinent de se référer aux violences faites aux femmes et à la domination masculine comme cadre d'analyse. Les violences faites aux femmes se situent dans les rapports sociaux de sexe. C'est parce que les femmes ont été, un jour, des objets, des sujets de seconde zone, des propriétés des hommes (de la main du père à celle du mari), qu'elles sont toujours victimes de violence.

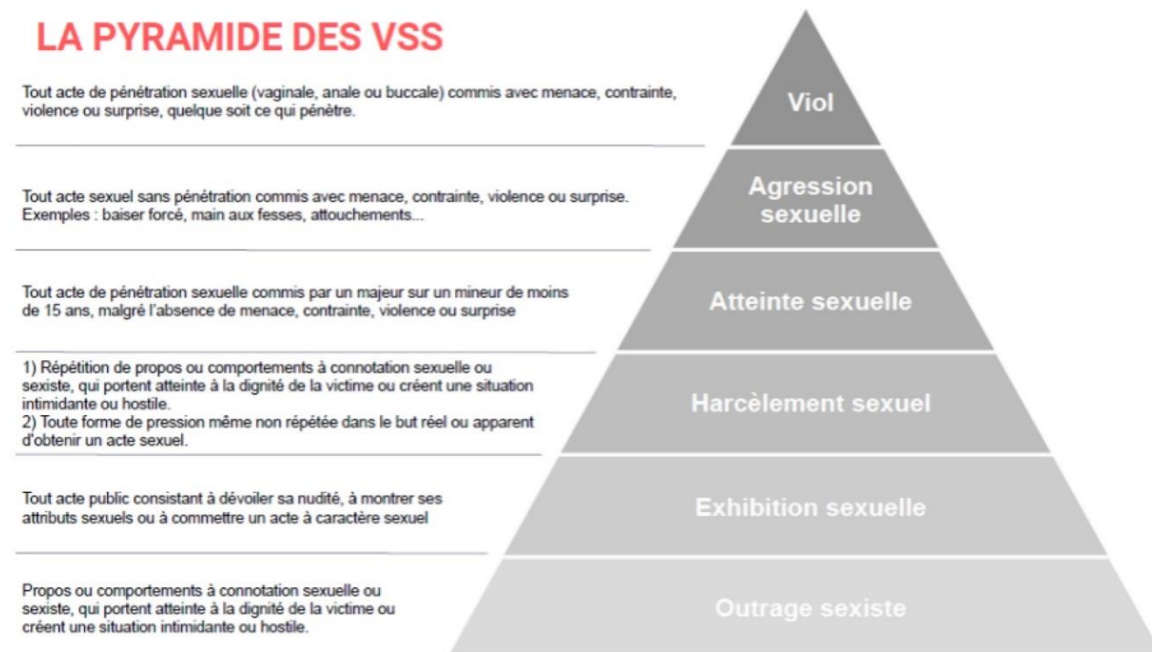
Ainsi, Pierre Bourdieu explique : « Le sexisme est un essentialisme : comme le racisme, d'ethnie ou de classe, il vise à imputer des différences sociales historiquement instituées à une nature biologique fonctionnant comme une essence d'où se déduisent implacablement tous les actes de l'existence. » (Bourdieu, 1990 : 12) C'est parce que les femmes sont d'abord victimes du sexisme qu'elles subissent plus de violences dans notre société.

Les travaux en sociologie révèlent une construction sociale du sexe toutefois malgré les différentes thèses la naturalisation est souvent un argument majeur utilisé pour justifier parfois le reclassement des femmes à une place inférieure, voire pour ne pas prendre en compte la domination masculine dans l'analyse des violences faites aux femmes. En tout cas, cette théorie est encore revendiquée dans certains discours politiques, médiatiques et intellectuels. Même si, le postulat actuel des recherches scientifiques suggère que les violences faites aux femmes sont souvent corrélées/ ou en lien avec la place des femmes dans la société et la domination masculine. Il en résulte quand même une opposition à ce qu'on décrit une analyse des violences faites aux femmes en rapport à la domination masculine.

Pour réaffirmer mes propos, je vais citer un extrait de l'ouvrage « les violences ordinaires des hommes envers les femmes », dans ce livre Philippe Brenot renforce la théorie de Pierre Bourdieu en ce qui concerne l'asymétrie des violences entre les sexes. En outre, il introduit son livre par un terme très fort qui est : « J'accuse les hommes, mes frères, cette moitié d'humanité dont je fais partie, de violence ordinaire envers les femmes, leurs compagnes, épouses, concubines, parfois leurs sœurs, rarement leurs mères. Violence morale, physique et sexuelle, bien sûr. Mais je dénonce plus précisément la violence ordinaire, banale, quotidienne, la violence sourde et aveugle de l'existence féminine, triste héritière d'une domination masculine que beaucoup pensent disparue, mais qui reste le ferment de la mésentente conjugale » (Brenot, 2008 : 8). Ici, il affirme que les violences conjugales sont toujours présentes et s'expriment dans toutes les classes sociales. L'auteur poursuit en expliquant que « si elles se sont réellement atténuées depuis quelques décennies, la violence et la domination masculine exercent toujours une pression inacceptable sur les femmes dans toutes les cultures et toutes les classes sociales. [...] la violence est quasi exclusivement exercée par les hommes envers les femmes. » (Brenot, 2008 : 75) La clarification de ce positionnement m'a semblé pertinente pour comprendre l'histoire de notre création mais également notre fonctionnement actuel qui nous amène en tant que structure du médico-social à défendre des valeurs d'égalité entre les hommes et les femmes. Il ne s'agit pas de nier que les hommes peuvent également subir des violences. Cependant, comme SF67 accueille spécifiquement des femmes victimes de violences conjugales, il est pertinent d'orienter mon analyse vers ce public.

## 1.2.1 Le continuum des violences faites aux femmes de Liz Kelly

Au-delà des violences faites aux femmes, je propose une lecture qui montre comment la société favorise les violences à leur égard, comme en témoigne cette illustration.



L'usage de la pyramide pour montrer le concept de *continuum* de violences favorise la compréhension des différents types de violences et donne une vision sur ce qu'on appelle actuellement les violences ordinaires vécues par les femmes. Par ailleurs, ce concept a été créé par la sociologue Liz Kelly en 1984 à la suite d'une enquête où toutes les femmes rencontrées ont fait part de différents épisodes de violences vécues (Kelly, 1984 : 19-36.). Ces expériences de violences peuvent aller de la blague sexiste jusqu'au féminicide. Pour mieux comprendre la théorie du *continuum* des violences, je complète mes propos en me référant à une explication de l'INED écrit dans l'enquête Virage ; dans ce document il est noté que : « [...] chaque fait se situe généralement dans un ensemble plus vaste incluant menaces, agressions verbales, atteintes psychologiques, violences physiques et sexuelles. Autrement dit, dans leur expérience de vie, les femmes connaissent plusieurs formes de violences dans diverses sphères de vie. Ce continuum de violence constaté pour les femmes ne s'observe pas pour les hommes, qui déclarent le plus souvent des faits isolés, de courte durée et altérant plus faiblement leur parcours de vie. » (INED, 2020 : 1) En somme, le *continuum* des violences faites aux femmes énonce une expérience des violences chez les femmes à toutes les sphères de leur vie et depuis l'enfance.

## 1.2.2 Les violences conjugales



Les actes de violence envers les femmes sont nombreux et diversifiés ; ils résultent de mécanismes issus de notre construction sociale des rapports de genre, qui se traduisent par la domination masculine. Pour affiner notre analyse de ces violences, je vais maintenant me concentrer sur les violences conjugales, qui sont au cœur de la mission de notre association. SF67 a été fondée dans le but de protéger les femmes victimes de violences conjugales, de les sauver du danger qu'elles encourent au sein de leur couple, et c'est pour cette raison que notre structure a été créée.

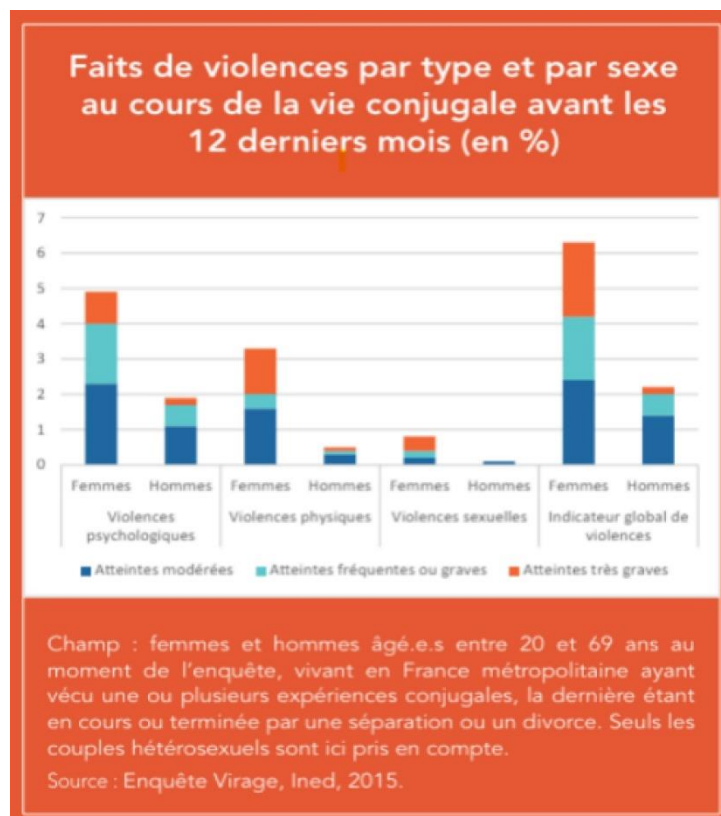
Les violences conjugales se déclinent sous quatre formes que je vais détailler à partir du paragraphe suivant ; il est essentiel de définir les différents types de violences afin de comprendre leurs impacts. Bien qu'il existe une pluralité de violences, elles n'ont pas les mêmes conséquences pour les victimes et nécessitent des prises en charge différentes. D'où l'importance de les identifier pour offrir un accompagnement social adapté aux femmes victimes. Comprendre et analyser les mécanismes sous-jacents et en jeu permettra également d'affiner les logiques d'orientation des femmes vers des structures adaptées. Les violences conjugales se manifestent ainsi par quatre types de violences :

- **Violences physiques** : elles se manifestent par des coups, des blessures ou des agressions. Elles sont souvent les plus visibles et peuvent alerter l'entourage sur la gravité de la situation. Cependant, quand on en arrive à voir ces types de violences, il est généralement trop tard, car le cycle des violences est déjà installé, rendant l'intervention auprès de la victime difficile.
- **Violences sexuelles** : longtemps ignorées, les violences sexuelles incluent viols, attouchements, coercitions sexuelles et relations sans consentement. Elles étaient

autrefois négligées car les femmes devaient répondre aux attentes sexuelles de leur conjoint.

- **Violences psychologiques** : elles se traduisent par des insultes, menaces, manipulation, isolement, etc. Ces violences impactent l'estime de soi des victimes et les enferment dans un statut de vulnérabilité, laissant beaucoup de place à l'auteur des violences dans la vie de la victime.
- **Violences économiques** : elles se manifestent par le contrôle des finances, la privation de ressources, l'interdiction de travailler, etc. Souvent dissimulées derrière une mauvaise gestion économique apparente des femmes, elles sont pourtant bien réelles, car ce sont souvent les femmes qui gèrent les courses et les factures.

Comme on peut le voir dans ce graphique de l'enquête Virage, les femmes sont davantage affectées par les violences dans une relation de couple ; pour toutes formes de violences confondues.



En somme, les violences conjugales peuvent également être une combinaison de toutes ces formes de violences, ou se manifester par une seule forme. Il est toutefois difficile de mesurer leur impact quotidien sur une femme, sauf pour les violences physiques, qui sont les plus connues en raison de leur visibilité. Les autres formes de violences, bien que moins visibles, n'en font pas moins des victimes de violences conjugales. En résumé, le graphique de l'enquête Virage met en évidence des disparités significatives entre les sexes en matière de violences conjugales, avec une prévalence et une gravité des violences nettement plus élevées chez les femmes, toutes catégories confondues.

## A. Le contrôle coercitif

La théorie du contrôle coercitif, élaborée par le sociologue Evan Stark, décrit les tactiques physiques et psychologiques utilisées par un conjoint violent pour dominer et priver sa partenaire de ses libertés. Cette stratégie vise à créer un cadre d'oppression où la victime vit sous une peur constante. Le contrôle coercitif se manifeste par trois éléments principaux :

1. Privation des droits humains et des ressources : le conjoint violent limite ou retire l'accès de la victime à ses droits fondamentaux et aux ressources nécessaires pour mener une vie autonome.
2. Surveillance et micro-régulation du quotidien : la vie quotidienne de la victime est étroitement surveillée et régulée, chaque aspect de ses activités étant contrôlé par l'agresseur.

Contrôle et manifestation de violence : l'agresseur exerce un contrôle continu accompagné de manifestations de violence, qu'elles soient physiques ou psychologiques, pour maintenir un état de soumission et de peur.

Ensemble, ces éléments forment un système de domination qui maintient la victime dans une situation d'oppression et de dépendance. (Gruev-Vintila, Andreea, 2023, pp. 73-128).

1. Privation de droits et de ressources	2. Surveillance et microrégulation du quotidien	3. Contrôle et manifestations de violence
Droit à la sécurité, à la liberté à la vie Accès à des ressources matérielles, financières, sociales, etc.	Règles générales Règles spécifiques Règles implicites Règles qui sont découvertes seulement après avoir été enfreintes	Isolement Usage de la force ou menaces de le faire Humiliation, intimidation, harcèlement Violence économique Violence spirituelle Violence psychologique Violence physique Violence sexuelle

En résumé, le contrôle coercitif décrit la stratégie de domination exercée par un conjoint violent sur sa partenaire. Sous cette forme d'abus, la victime perd toute capacité à agir dans son propre intérêt et se concentre plutôt sur les attentes de l'agresseur, dont dépend son bien-être. En conséquence, son état de bien-être devient intrinsèquement lié à celui de son agresseur.

## B. La santé mentale des femmes

L'enquête Virage souligne que l'expérience de la violence, à travers le continuum des violences, expose davantage les femmes à une vulnérabilité au niveau de leur santé mentale : « [...] l'état de santé des femmes ayant rapporté au moins une violence est ainsi davantage détérioré que celui des hommes. Ce n'est pas parce qu'elles développent davantage de pathologies face à des situations de violence, mais parce qu'elles y sont davantage confrontées tout au long de leur vie et que ces situations de violence sont plus graves. Le poids du genre dans les liens entre violences subies et état de santé semble donc être avant tout associé à la surexposition des femmes aux violences. » (INED, 2020 : 5). En somme, les femmes sont quotidiennement exposées à des violences, que ce soit dans la rue, au travail, ou ailleurs. Cette exposition constante se traduit par une vulnérabilité accrue de leur santé mentale. Très souvent peu pris en compte dans notre société. On pourrait également l'interroger sur les raisons qui font que les femmes sont plus affectées par la dépression ou la vulnérabilité psychologique.

### 1.2.3 Le cycle de la violence conjugale de Leonore Walker



En 1979, la psychologue Leonore Walker a énoncé la théorie du « cycle de la violence conjugale », mettant en évidence un processus répétitif dans la violence entre partenaires. Cette approche explique pourquoi une victime de violences conjugales reste ou retourne avec l'auteur des violences malgré ce qu'elle subit. Ce cycle se compose de 4 phases, qui se suivent et voient les violences s'intensifier avec le temps.

#### **Phase 1 : L'escalade**

Mise en place du système d'emprise : le climat de tensions ; les violences s'installent progressivement. Un rien peut énerver l'agresseur (travail, enfants, ménage...).

L'agresseur exerce des pressions psychologiques, contrôle et isole la victime. La victime se sent inquiète, tente d'améliorer le climat, fait attention à ses propres gestes et paroles.

### **Phase 2 : L'explosion**

Épisode de violences : la crise ; elle peut varier selon les formes de violence subies (verbales, psychologiques, physiques...). L'agresseur semble perdre le contrôle mais contrôle en réalité la situation. La victime ne comprend pas et tente de calmer la situation, avec des comportements variés (défense, réplique, paralysie, fuite...).

### **Phase 3 : Le transfert**

Minimisation de la violence : la justification ; l'auteur tente de justifier ses actes, reportant la responsabilité des violences sur sa partenaire. La victime culpabilise et se croit responsable de la situation, minimisant ses propres émotions.

### **Phase 4 : La « Lune de miel »**

Réconciliation : l'auteur s'excuse et promet de changer, montrant gentillesse et attention, offrant des cadeaux. La victime lui donne une chance, l'aide, constate ses efforts, change ses habitudes, et reprend espoir. Les travaux de Leonore Walker montrent qu'il y a une accélération des épisodes de violence et que la victime devient de plus en plus épuisée. De plus, ce cycle crée une confusion des responsabilités et réduit la capacité de la victime à se sortir de la situation de violence.

Dans ce mémoire, j'ai choisi de me focaliser sur les violences faites aux femmes, en particulier les violences conjugales, sans aborder l'ensemble des violences intrafamiliales. Cela ne signifie pas que j'ignore l'impact des violences sur les enfants ayant grandi dans un foyer marqué par ces abus. Cependant, ce sujet ne sera pas traité ici, car ma problématique se situe après la phase d'accueil et de prise en charge initiale de la femme et de ses enfants, qui inclut le dépôt de plainte, la mise en place d'une ordonnance de protection, l'orientation vers une psychologue, etc. Dans notre démarche, lorsque nous commençons à accompagner les femmes vers un logement autonome, nous considérons que des progrès considérables ont déjà été réalisés en matière de gestion du traumatisme et de la sécurité. De plus, tout au long de l'accompagnement, l'équipe veille à renforcer la fonction parentale en menant diverses actions. Cela intègre l'utilisation de questionnaires pour évaluer la relation des femmes avec leurs enfants, leur engagement dans la scolarité, les activités extrascolaires, ainsi que le suivi de leur santé. L'équipe organise également des activités collectives visant à favoriser le lien familial et soutenir les mères dans leur rôle éducatif et parental.

### **1.3 Les politiques publiques sur les violences faites aux femmes**

Dans cette section, nous allons examiner les politiques relatives aux violences faites aux femmes en explorant les différentes hiérarchies des normes existantes, pour ensuite cibler davantage les violences conjugales. Cette partie répondra aux questions suivantes : Où en sommes-nous concernant les violences faites aux femmes ? Quelles sont les récentes politiques publiques mises en place sur ce sujet ?

#### **1.3.1 Une volonté politique affichée de lutter contre les violences faites aux femmes**

L'analyse des politiques publiques concernant les violences faites aux femmes met en évidence, d'une part, le rôle crucial des mouvements féministes dans la mise à l'agenda politique de ce sujet et, d'autre part, une volonté politique affirmée d'agir contre toutes formes de violences faites aux femmes, tant sur le plan international, européen que national.

Les Nations Unies ont été pionnières en 1993 avec la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Cette déclaration stipule que « les violences à l'égard des femmes désignent tous les actes de violences dirigés contre le sexe féminin, causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. »

En 2011, le Conseil de l'Europe a renforcé les dispositifs de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes avec la Convention d'Istanbul. Cette convention met l'accent sur le genre comme facteur de violences, en « reconnaissant que la violence à l'égard des femmes est une manifestation des rapports de force historiquement inégaux entre les femmes et les hommes ayant conduit à la domination et à la discrimination des femmes par les hommes, privant ainsi les femmes de leur pleine émancipation; reconnaissant que la nature structurelle de la violence à l'égard des femmes est fondée sur le genre, et que la violence à l'égard des femmes est un des mécanismes sociaux cruciaux par lesquels les femmes sont maintenues dans une position de subordination par rapport aux hommes; reconnaissant avec une profonde préoccupation que les femmes et les filles sont souvent exposées à des formes graves de violence telles que la violence domestique, le harcèlement sexuel, le viol, le mariage forcé, les crimes commis au nom du prétendu « honneur » et les mutilations génitales, lesquelles constituent une violation grave des droits humains des femmes et des filles et un obstacle majeur à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes. »

Ces instruments juridiques ont joué un rôle décisif dans la promotion de politiques axées sur l'égalité des sexes et la prévention des violences faites aux femmes. En soulignant la dimension systémique de ces violences et en appelant à une action concertée, ces dispositions ont contribué à sensibiliser les acteurs nationaux et à renforcer le cadre juridique existant. La législation nationale a également évolué pour mieux répondre aux besoins de prise en charge des femmes victimes de violences.

### **1.3.2 Des lois pour lutter contre les violences conjugales**

Au cours des dernières décennies, les politiques relatives à la violence conjugale ont connu une transformation significative, tant au niveau national qu'international. Les axes d'évolution sont multiples, touchant divers domaines, notamment le système judiciaire, la protection des victimes, et la prévention des récidives. Des mesures ont été prises pour renforcer les sanctions à l'encontre des auteurs de violence et pour mettre en place des programmes d'accompagnement visant à réduire les risques de répétition des actes violents. Une attention particulière a été portée à l'amélioration des mécanismes de signalement et à la levée du secret médical, permettant aux professionnels de santé d'intervenir de manière proactive dans les situations de violence conjugale. Concernant les violences conjugales, la première action publique notable est la circulaire du 12 octobre 1989. Celle-ci a permis de lancer une campagne d'information et de créer des commissions départementales d'action contre les violences faites aux femmes. L'année suivante, le 5 septembre 1990, la Cour de cassation a reconnu le viol entre époux.

Sur le plan législatif, plusieurs lois marquantes ont été adoptées :

- La *loi du 22 juillet 1992* réformant le Code Pénal, stipulant que la qualité de conjoint de la victime constitue une circonstance aggravante.
- La *loi n°98-657 du 29 juillet 1998* d'orientation relative à la lutte contre les exclusions a introduit les accords collectifs départementaux.
- La *loi du 4 avril 2006* élargissant cette circonstance aggravante à de nouveaux auteurs (pacsés et ex-conjoints) et à de nouvelles infractions (meurtres, viols, agressions sexuelles), facilitant l'éloignement de l'auteur de l'infraction du domicile de la victime et reconnaissant le viol entre époux.
- La *loi n° 2007-290 du 5 mars 2007* instituant le Droit au Logement Opposable.
- La *loi du 9 juillet 2010* relative aux violences faites spécifiquement aux femmes et aux violences au sein des couples, créant l'ordonnance de protection des victimes et la sanction de sa violation, le retrait total de l'autorité parentale pour les personnes condamnées, et définissant le délit de violence psychologique.

- La *loi de 2016* facilitant l'octroi de titres de séjour aux femmes étrangères victimes de violences.
- La *loi du 28 décembre 2019* instaurant le dispositif du bracelet anti-rapprochement et réduisant à six jours le délai pour obtenir une ordonnance de protection.
- La *loi du 30 juillet 2020*, visant à protéger les victimes de violences conjugales en autorisant la levée du secret médical en cas de danger immédiat et en inscrivant dans le Code Pénal le suicide forcé comme circonstance aggravante du délit de harcèlement moral au sein du couple.
- La *loi du 13 juin 2024* renforçant l'ordonnance de protection et créant l'ordonnance provisoire de protection immédiate sous 24h, de plus elle instaure une prononciation d'un.e juge dans un délai de 6 jours d'une ordonnance de protection qui passe d'une durée de 6 à 12 mois. Elle rappelle également que la situation de violence est possible même si les personnes ne cohabitent pas et non jamais cohabitées ensemble.

En somme, depuis l'adoption de la loi n° 74-955 de 1974, le cadre législatif a été renforcé à plusieurs reprises pour lutter plus efficacement contre les violences faites aux femmes, notamment les violences conjugales. Tout d'abord, la loi ELAN du 23 novembre 2018 a facilité la mise à l'abri des femmes victimes de violences conjugales en supprimant la solidarité entre locataires. Ensuite, la loi du 28 février 2023 a introduit l'aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales, offrant un soutien financier aux victimes qui quittent leur foyer pour faire face aux dépenses immédiates.

Ces évolutions reflètent un engagement renforcé de l'État pour lutter contre les violences conjugales, protéger les victimes, et durcir les sanctions contre les auteurs. Au sein de notre association, nous informons les femmes de leurs droits, mais nous ne les obligeons jamais à les exercer. Une femme qui ne souhaite pas porter plainte est respectée dans son choix ; d'ailleurs, nous ne conditionnons aucun accompagnement à l'engagement d'une démarche légale.

### **1.3.3 Les politiques publiques d'hébergement et de relogement**

Un autre aspect des politiques publiques de lutte contre les violences conjugales concerne les dispositifs d'hébergement et de relogement des victimes. La loi n°74-955 de 1974 a été la première à élargir l'action sociale à de nouvelles catégories de bénéficiaires, favorisant ainsi le développement de CHRS comme celui de l'association SF67. Avant de poursuivre sur la partie politique publique, je vous propose de définir les verbes héberger et loger en effet cela nous permettra de faire une culture commune sur les concepts utilisés.

- Héberger : donner un logement provisoire à quelqu'un, l'accueillir provisoirement
- Loger : procurer un nouveau logement à quelqu'un qui a perdu le sien ou qui est mal logé

Dans le Code de l'action sociale et des familles (CASF), l'article L. 312-1-I-8 décrit les activités des CHRS. Ces centres ont pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'insertion sociale et professionnelle des personnes ou familles connaissant de graves difficultés, afin de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Certains CHRS se spécialisent dans l'accueil de publics spécifiques, tels que les femmes victimes de violence ou les personnes sortant de prison, tandis que d'autres sont des établissements « tout public », accueillant des jeunes errants, des grands exclus, etc. Ces structures jouent un rôle crucial en offrant un soutien immédiat et en travaillant à la réinsertion durable des personnes hébergées, contribuant ainsi à leur protection et à leur autonomie future.

#### A. Modalités d'autorisation et de fonctionnement

Les CHRS sont régis par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et soumis à un régime d'autorisation. L'autorité compétente pour délivrer cette autorisation est le représentant de l'État.

Les CHRS offrent une gamme diversifiée d'activités, allant de l'hébergement d'urgence à des programmes d'insertion sociale et professionnelle. L'autorisation d'un établissement tient compte des missions spécifiques définies dans son projet, garantissant ainsi que chaque centre réponde efficacement aux besoins des populations qu'il sert.

Au sein de notre association, notre CHRS accueille spécifiquement des femmes avec ou sans enfants ayant vécu des violences conjugales. Étant un établissement de secteur médico-social, nous sommes également soumis à la loi du 2 janvier 2002.

#### B. Financement et modalité de présentation budgétaire

Le financement du fonctionnement de « Flora Tristan » est assuré par le budget de l'État, dans le cadre du programme 177. La dotation globale de financement de chaque CHRS est fixée par le représentant de l'État, via la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS). La loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN) impose la signature d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour tous les CHRS d'ici 2023, sans exiger qu'ils relèvent nécessairement d'un état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD).

### Synthèse du chapitre :

Ce chapitre explore trois axes essentiels dans la lutte contre les violences faites aux femmes : l'engagement de l'association SF67, la typologie des violences et les politiques publiques.

SF67, active depuis plus de 50 ans à Strasbourg, se consacre à l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales. Évoluant d'un engagement bénévole à une organisation professionnelle affiliée à la FNSF, elle se distingue par sa profonde connaissance du public, ce qui lui permet aujourd'hui d'être reconnue comme experte dans l'accueil et l'hébergement des femmes victimes de violences conjugales. Malgré des défis de relogement liés à la saturation des logements disponibles dans notre territoire. Des partenariats, comme avec le Home Protestant, aident à mieux gérer l'hébergement. En ce qui concerne le financement, notre principal contributeur est l'État, suivi de la Ville de Strasbourg.

Ensuite, j'ai exposé les différentes formes de violences faites aux femmes à travers le prisme de la domination masculine, en identifiant les types de violences qui entrent dans le cadre des violences conjugales : physiques, sexuelles, psychologiques et économiques. Cette analyse nous a ensuite conduits au cycle des violences conjugales, développé par Lenore Walker, composé de quatre phases : escalade, explosion, transfert et lune de miel. Ce cycle rend difficile pour la victime de quitter la situation, car elle est sous contrôle coercitif.

Enfin, j'ai décrit les politiques publiques de lutte contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes. Cette forte volonté politique a été initiée en 1993 par la Déclaration des Nations Unies et renforcée en 2011 par la Convention d'Istanbul. En France, ces efforts se traduisent par des législations renforcées et des mesures protectrices, soutenues par les CHRS, dont le financement est assuré par l'État, avec des initiatives telles que la loi ELAN de 2018.

En conclusion, bien que des progrès aient été réalisés, des défis persistent, soulignant l'importance d'une approche globale et coordonnée pour protéger les droits des femmes et lutter contre les violences qui leur sont faites.

## **2 EVALUER LES BESOINS ET LES OBSTACLES DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES À ACCÉDER À UN LOGEMENT**

Dans ce chapitre, je vais d'abord explorer les profils des femmes que nous accompagnons, ainsi que les difficultés auxquelles elles sont confrontées pour accéder à un logement. Ensuite, je vais analyser les ressources disponibles pour améliorer leur situation. Avant cela, cependant, je vais décrire la méthodologie utilisée dans l'enquête que j'ai menée pour établir ce diagnostic.

### **2.1 L'empirisme pour décrire la situation**

Mon enquête s'est déroulée en plusieurs phases et a été menée de différentes manières, notamment à travers des entretiens réalisés avec un grand nombre de personnes, (Annexe : 3).

Mon travail a débuté par des entretiens semi-directifs et individuels avec l'équipe à la fin de l'année 2023. Ces échanges ont révélé une problématique majeure : la stagnation des femmes dans nos logements au-delà de 18 mois. Ce point nécessite qu'on lui porte une attention particulière, car il met en exergue une problématique structurelle (une existence d'une pénurie de logement sur le territoire) et organisationnelle (notre fonctionnement actuel prend-t-il en compte les enjeux du territoire) affectant directement notre capacité à offrir des solutions de relogement efficaces et rapides.

Quant à mes entretiens avec les femmes, en amont des rencontres j'ai élaboré une grille d'entretien semi-directif à travers un questionnaire où la première partie était basée sur des informations socio-démographiques. Cette approche consiste également à respecter l'intégrité et le confort des participantes, leur offrant la possibilité de ne pas répondre à certaines questions et le choix du lieu de l'entretien. Sur les 14 femmes hébergées actuellement à « Flora Tristan », j'ai sollicité celles présentes au CHRS depuis plus de 18 mois ; après l'obtention de l'accord de 6 d'entre elles pour participer à ces échanges, j'ai rencontré les femmes entre février et mi-mars.

Pour évaluer la problématique identifiée au sein de notre structure, j'ai également rencontré notre partenaire, le Home Protestant, cette association gère également un CHRS avec divers types de personnes en situation de vulnérabilité dont les femmes victimes de violences conjugales. D'ailleurs, ils ont plus de place que nous en hébergement ; en effet à ce jour leur agrément est de 120 places tout public confondu ; dont 52 pour femmes victimes de violences conjugales. Leur service qui gère ce public se trouve également au centre-

ville de la ville de Strasbourg en revanche leur particularité c'est d'avoir un CHRS collectif où il y a une présence d'un.e salarié.e dans les locaux 24h/24h. Lors de ce moment, nous avons comparé nos problématiques vis-à-vis du relogement de ce public mais aussi discuté des stratégies de relogement des femmes victimes de violences conjugales.

En parallèle, j'ai initié un processus de collaboration avec les bailleurs sociaux. Depuis janvier 2024, j'ai envoyé plusieurs courriels pour solliciter des entretiens, mais seules 2 structures (Domial et Ophéa) ont répondu favorablement. Ces échanges ont été précieux pour comprendre les difficultés et les contraintes actuelles du logement social. Les bailleurs ont évoqué des pénuries de logements adaptés, des critères d'attribution stricts, et des pressions financières limitant leur capacité à répondre à toutes les demandes.

De plus, j'ai également été mise en relation avec la coordonnatrice de la Mission Droits des femmes et Égalité de Genre à l'EMS. Lors de cet entretien, nous avons discuté en profondeur des dispositifs de relogement pour les femmes victimes de violences conjugales. La coordonnatrice a souligné l'importance de ces dispositifs pour offrir un refuge sûr et stable aux victimes, souvent confrontées à des situations d'urgence et de danger immédiat.

Afin d'enrichir mes connaissances et affiner ma réflexion, j'ai consulté divers rapports et ouvrages, notamment ceux de l'INED, de la FNSF, la Fondation des femmes et du HCE. J'ai également étudié des ouvrages spécialisés sur les violences faites aux femmes, avec un focus sur les violences conjugales. De plus, j'ai participé au colloque de la Ville de Strasbourg intitulé « Lutte contre les violences faites aux femmes », ce qui m'a permis d'approfondir ma compréhension et d'échanger avec des experts. Et parfois c'est ma directrice de mémoire qui m'a orienté vers des concepts, des articles, etc. Cette approche pluridisciplinaire et participative m'a permis de recueillir des données variées et complémentaires.

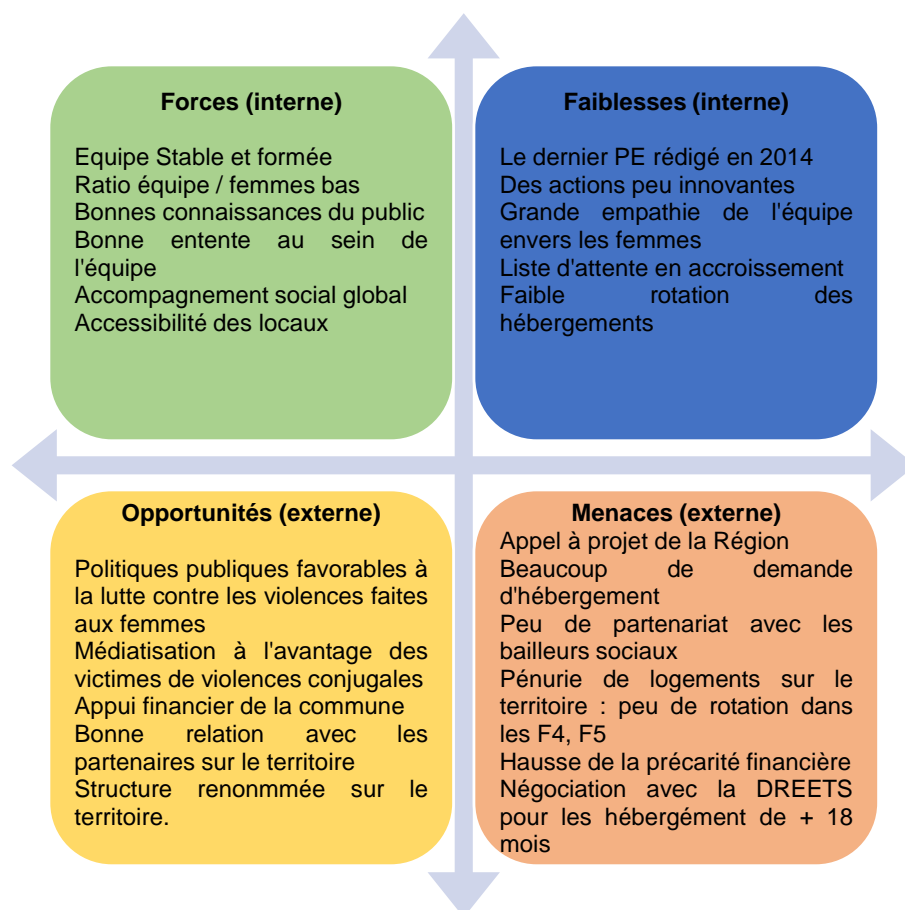
### **2.1.1 Le diagnostic à travers la matrice SWOT**

Au terme de l'enquête, j'ai adopté une approche multifacette pour obtenir une compréhension approfondie des enjeux liés au logement. Cette démarche comprenait des entretiens avec divers acteurs et actrices, ainsi que la consultation de rapports et de documents que j'ai jugés pertinents. Cette approche exhaustive m'a permis d'identifier des points critiques et d'évaluer les ressources disponibles au sein de l'association SF67. L'enquête s'est déroulée de fin décembre 2023 à février 2024, au cours de laquelle j'ai rencontré quatre membres de l'équipe du CHRS. J'ai choisi de m'entretenir avec les salarié.e.s qui accompagnent les femmes hébergées depuis plus de 18 mois au sein de notre service. Chaque échange a duré en moyenne 30 minutes. J'ai toutefois noté que

plusieurs salarié.e.s auraient préféré un entretien collectif. En effet, une remarque récurrente était : « *Je ne sais pas si j'aurai tous les éléments de réponse dont tu as besoin. Je pense qu'il serait mieux que nous soyons avec les collègues pour compléter mes propos.* »

Au sein de ce service, l'équipe est très soudée et se soutient mutuellement en toutes circonstances. Je perçois cela comme une crainte de porter préjudice à un.e collègue, et il est possible qu'un entretien collectif ait été plus rassurant pour certain.e.s. Cependant, je considère qu'un entretien collectif et un entretien individuel ne mettent pas en lumière les mêmes aspects. C'est pourquoi j'ai estimé plus pertinent de rencontrer les personnes individuellement. À chaque entretien, j'ai réitéré mes arguments pour rassurer le personnel et dissiper les éventuels malentendus ou mauvaises interprétations.

Concernant le diagnostic, il m'a semblé évident d'utiliser l'outil SWOT pour faire ressortir les enjeux structurels auxquels nous devons prêter attention, ainsi que les faiblesses sur lesquelles il est nécessaire de travailler pour améliorer notre service. De plus, les éléments externes sont des indicateurs importants qui peuvent nous impacter, et dont il convient de rester vigilant. Le contenu de cette matrice a été élaboré à partir des entretiens (avec l'équipe et les femmes hébergées), ainsi que de la documentation disponible (rapport d'activité, projet d'établissement).



À la lumière de ce tableau, je vais analyser en profondeur les différents éléments identifiés lors de mon diagnostic, ainsi que leurs conséquences. Cette analyse détaillée permettra de comprendre les implications pratiques des problèmes identifiés et de développer des stratégies ciblées pour les résoudre. En somme, cette approche analytique exhaustive vise à fournir une vision claire et complète des enjeux, facilitant la prise de décisions éclairées et l'élaboration de plans d'action efficaces.

#### A. Les forces

Une analyse approfondie me permet de distinguer plusieurs points relatifs à la situation actuelle du CHRS « Flora Tristan », qui sont des aspects positifs et des atouts majeurs pour l'organisation. Ces éléments sont dits « conjoncturels » car ils dépendent des conditions actuelles et peuvent évoluer avec le temps. Les entretiens mettent en avant les points suivants :

- Équipe stable et formée sur la thématique principale de notre activité : la stabilité de l'équipe est cruciale pour le bon fonctionnement du CHRS. Une équipe stable signifie moins de turnover, une meilleure cohésion et une continuité dans les interventions. La formation de l'équipe assure une qualité de service et une expertise dans les domaines d'intervention.
- Ratio équipe éducative/femmes accompagnées (1 pour 2 familles) : un ratio de 1 éducateur pour 2 familles ; cela engendre un accompagnement personnalisé et intensif, favorisant une meilleure compréhension des besoins des familles et une intervention plus efficace.
- Connaissance approfondie des problématiques liées aux violences conjugales : la spécialisation dans ce domaine permet de proposer des interventions adaptées et de développer des stratégies d'accompagnement pertinentes.
- Bonne entente au sein de l'équipe éducative : au CHRS, il y a une bonne entente entre le personnel de plus cela favorise un environnement de travail positif et collaboratif. Au-delà, ceci facilite la communication interne et amène également une satisfaction professionnelle, ce qui se répercute positivement sur la qualité de l'accompagnement mais aussi sur la qualité de vie au travail.
- Offre de service d'un accompagnement social global (droit, justice, logement, emploi, formation) : l'accompagnement social global aide à répondre aux multiples besoins des femmes et augmente les chances de réussite des actions qu'on mène avec elles.
- Accessibilité des locaux par divers transports en commun : nous avons une bonne accessibilité de nos locaux, ce qui facilite l'accès des bénéficiaires et des

collaborateurs/collaboratrices. En outre, la centralisation de nos bureaux renforce l'intégration du CHRS dans le tissu urbain et social.

Ces éléments, bien qu'ils soient conjoncturels, constituent des bases solides pour le fonctionnement actuel et futur de la structure. Par conséquent, il est primordial de continuer à les maintenir.

## B. Les faiblesses

Les entretiens ont mis en lumière plusieurs facteurs affectant le fonctionnement du CHRS « Flora Tristan ». Les points relevés par l'enquête sont les suivants :

- Le dernier projet d'établissement date de 2014 : il requiert d'être rédigé pour le réactualiser en effet le nombre de sollicitation nous a amené à réorganiser les services autrement depuis sa rédaction.
- Les actions sont les mêmes chaque année, l'équipe n'est pas dans l'innovation et la créativité des nouveaux projets. Depuis de nombreuses années, l'activité annuelle est cyclique au sein du CHRS par ailleurs nous avons eu une baisse des fréquentations en 2020 mais l'équipe analyse cela sur le facteur confinement qu'innovation.
- Grande empathie de l'équipe avec la problématique vécue par le public accueilli : bien que l'empathie soit un atout, elle peut également être un risque et entraîner une surcharge émotionnelle chez l'équipe, nécessitant des dispositifs de soutien et de supervision. À ce jour, je trouve que la grande empathie de l'équipe amène à materner les femmes ce qui n'est pas bénéfique à leur évolution en dehors du CHRS. Il me semble plus pertinent et nécessaire que les femmes soient en phase avec la réalité de la société dans laquelle elles vivent ; je prends pour exemple le choix de refuser d'habiter dans certains territoires.
- Sollicitation grandissante depuis 2020 plus de femmes qui viennent en accueil de jour : le confinement a été un moment de souffrance pour beaucoup de femmes, il y a eu un pic de violence qui s'est observé sur la fréquentation de l'accueil de jour. Ayant seulement 2 salariées sur ce service et étaient dans l'impossibilité d'accompagner toutes les femmes rencontrées. Nous avons choisi que les femmes qui peuvent rentrer dans le critère d'hébergement du CHRS seraient orientées vers l'équipe de ce service après la phase diagnostic. Cette décision exerce une pression croissante sur les ressources du CHRS.
- Faible rotation des femmes dans nos hébergements : les femmes restent souvent au-delà de la période maximale de 18 mois, ce qui réduit significativement notre capacité de rotation. Ce prolongement d'hébergement produit également une

augmentation de la liste d'attente (actuellement 7 femmes en attente d'hébergement) ; la croissance de la liste d'attente reflète une demande qui dépasse l'offre disponible.

Pour répondre à ces défis, il est important d'entamer des actions à court et moyen terme afin de remédier aux faiblesses impactant le CHRS. Ce qui me semble primordial actuellement c'est la rédaction d'un nouveau projet d'établissement, de promouvoir la formation continue pour des développement des compétences davantage en lien avec le volet insertion socioprofessionnelle. etc.

### C. Les opportunités

Très souvent, les opportunités n'émanent pas forcément de notre compétence, car elles sont davantage liées à l'environnement externe. Mais les identifier peut-être un atout précieux pour négocier des nouvelles orientations ou pour faire évoluer nos actions. L'enquête présente divers enjeux structurels qui favorisent notre développement. Parmi les contributions, nous avons identifié éléments suivants :

- Politique publique en faveur de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes : les politiques publiques favorables fournissent un cadre législatif et financier qui peut renforcer les ressources et les capacités d'intervention.
- Médiatisation bénéfique à la cause : la médiatisation accrue sensibilise le public et les décideurs/décideuses politiques sur l'intérêt de lutter contre les violences faites aux femmes. Par conséquent, cela produit également une augmentation du soutien financier et des ressources.
- Appui financier (Ville de Strasbourg et l'État) : le soutien financier institutionnel nous assure d'avoir des fonds pour continuer notre activité. D'ailleurs, elle nous a permis d'accéder à des ressources supplémentaires en effet grâce à la nouvelle équipe municipale nous avons pu développer un nouveau service.
- Bonne relation avec des partenaires accueillant le même public (CIDFF, Home Protestant, le Planning Familial, etc.) : nos solides partenariats enrichissent nos réseaux mais aussi optimisent l'accompagnement des victimes de violences.
- Structure identifiée et reconnue pour son champ de compétences : la renommée de la structure renforce notre crédibilité et notre légitimité sur le territoire, c'est qui peut produire des retombées telle que la facilitation dans l'obtention de certains financements, le développement de partenariats et l'attraction de personnel qualifié.

En somme, notre environnement politique et médiatique est propice à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes ; ce qui est vraiment un atout pour notre association. De plus, nous avons des bonnes relations partenariales sur le territoire.

## D. Les menaces

Le constat met en exergue divers enjeux sectoriels affectant le fonctionnement de l'association SF67, parmi lesquels :

- Appel à projet Grand Est : en 2023, la région a diffusé une offre de services d'hébergement sans accompagnement social auquel nous avons refusé de répondre en raison qu'il n'intègre pas ce volet. Cet appel à projet d'hébergement des femmes victimes de violences conjugales sans accompagnement social risque d'accroître le public vers notre accueil de jour pour être informé sur leurs droits.
- Nombre de places en hébergement insuffisant : le déficit de places d'hébergement disponibles entraîne des listes d'attente prolongées. On peut constater que notre liste d'attente n'a jamais aussi rempli et que la durée d'attente s'est également prolongée. D'ailleurs ce constat est national a déjà été mis en exergue par le HCE dans son rapport de 2019 : celui-ci soulignait que : *« les possibilités de mise en sécurité des femmes victimes sont très en deçà des besoins. En 2019, le HCE estime que seule une femme sur dix peut effectivement avoir accès à un hébergement et encore, sans garantie qu'il s'agisse d'une structure spécialisée, hébergeant exclusivement des femmes victimes de violences. Le HCE rappelle qu'une mise à l'abri sans mise en sécurité, dans un centre d'hébergement d'urgence généraliste ou à l'hôtel, constitue une nouvelle mise en danger pour les femmes victimes »*.
- Faible partenariat avec les bailleurs sociaux : l'absence de partenariats solides limite l'accès rapide et efficace à des logements pour les femmes que nous hébergeons.
- Pénurie de logements dans l'Eurométropole : la diminution de la rotation des logements aggrave la crise. Il manque actuellement cruellement de logements adaptés aux familles nombreuses. L'insuffisance de logements de grande taille complique particulièrement l'hébergement des familles avec plus de trois enfants.
- Augmentation de la précarité financière : l'inflation et l'augmentation des loyers aggravent la précarité des femmes, rendant l'accès à un logement décent plus difficile.
- Négociations avec les financeurs pour prolonger l'hébergement : la nécessité de négocier continuellement pour prolonger l'hébergement au-delà des 18 mois met une pression supplémentaire sur l'association.

Pour surmonter ces obstacles, il me semble nécessaire de renforcer la collaboration avec les partenaires locaux mais également de travailler avec les femmes d'une part sur leur préjugé sur certains territoires et d'autre part sur leur employabilité afin d'augmenter leur revenu pour prétendre à une autre catégorie de logement ou de territoire.

En termes d'analyse, tant en interne qu'en externe, plusieurs éléments positifs ressortent en effet nous bénéficions d'une équipe éducative engagée et stable, d'une situation financière sereine, du soutien des politiques publiques et d'une bonne médiatisation de notre thématique de travail. Cependant, nous faisons face à des difficultés : la faible rotation des hébergements ; qui nous oblige souvent à négocier le maintien des femmes au sein du CHRS, la pénurie de logements sur le territoire complique nos efforts, et nos partenariats avec les bailleurs sociaux restent insuffisants. Ces points nécessitent des stratégies adaptées pour améliorer notre efficacité et notre taux de rotation.

### **2.1.2 Les ressources internes**

Pour cette partie, j'ai principalement mis en lumière les moyens dont dispose le CHRS. De plus, je décris notre mode de gestion des ressources humaines, matérielles et financières.

#### **A. Gestion des ressources humaines**

Au sein de SF67, je peux énoncer que nous bénéficions d'une grande stabilité salariale dans plusieurs services, ce qui témoigne de notre capacité à maintenir un environnement de travail attractif et motivant. L'équipe du CHRS reflète également cette stabilité et cohésion. Les départs de personnel sont principalement dus aux retraites, ce qui illustre la longévité et la fidélité de nos employé.e.s à notre structure.

Ce résultat est le fruit d'une politique de gestion des ressources humaines axée sur le bien-être et le développement professionnel de chaque membre de l'équipe. Nous nous efforçons de créer un environnement de travail où chaque employé.e se sent valorisé.e et soutenu.e dans ses efforts pour atteindre ses objectifs professionnels et personnels. En matière de remplacement et de recrutement, lorsque qu'un départ survient, nous mettons en place un processus de remplacement afin de garantir une transition fluide et minimiser les perturbations dans le service. Une commission de recrutement, comprenant des membres du conseil d'administration, de l'équipe éducative, ainsi que la direction, est chargée de rédiger l'offre d'emploi, de sélectionner les candidatures et de réaliser les entretiens. Nous privilégions le recrutement interne lorsque cela est possible, offrant des opportunités de promotion et de développement à nos employé.e.s en poste. Cette approche renforce non seulement la motivation et l'engagement du personnel, mais permet également de préserver et de valoriser l'expertise et l'expérience acquises au fil des années.

Nous investissons continuellement dans la formation et le développement de notre personnel, en proposant des sessions sur des sujets tels que la gestion des conflits, la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales, et les politiques publiques

relatives aux violences sexistes et sexuelles faites aux femmes. Ces formations sont organisées en partenariat avec la FNSF, ce qui permet également à l'équipe de renforcer le partenariat interterritorial pour la mise à l'abri des victimes. En revanche, nos programmes de formation actuels ne couvrent pas tous les sujets, car ils sont réalisés par le biais de la FNSF, qui se concentre uniquement sur la thématique des violences sexistes et sexuelles faites aux femmes, qui est le thème principal de notre structure. Toutefois, cela limite l'acquisition de nouvelles compétences en dehors de ce sujet central.

SF67 s'engage à offrir un environnement de travail respectueux et inclusif. Nous encourageons une communication ouverte et transparente à tous les niveaux de l'organisation et prenons au sérieux les retours et suggestions de notre personnel. Notre objectif est de créer un cadre où chacun peut s'épanouir et contribuer efficacement à la mission de l'association. En termes de prise de décision, nous procédons toujours à une phase de consultation auprès de l'équipe avant que la direction ne prenne ses décisions.

En somme, la gestion des ressources humaines est une priorité stratégique qui contribue directement à la qualité des services que nous offrons. Grâce à une politique de gestion proactive et bienveillante, nous avons réussi à créer une équipe dévouée et stable, prête à relever les défis et à accompagner nos bénéficiaires avec professionnalisme et compassion. Aujourd'hui, l'équipe du CHRS possède une expertise approfondie dans l'accompagnement des violences conjugales.

#### B. Gestion des ressources matérielles

Une étape d'évaluation des ressources matérielles du CHRS « Flora Tristan », géré par l'association SF67, est essentielle pour garantir un environnement sûr et fonctionnel, tant pour les résidentes que pour le personnel. Cette évaluation s'articule autour de plusieurs axes clés : l'infrastructure, les équipements, et la gestion logistique.

Le CHRS « Flora Tristan » bénéficie d'une infrastructure solide et bien entretenue. Le bâtiment, régulièrement rénové, répond aux normes de sécurité en vigueur et offre un cadre de vie agréable. Le bâtiment où se trouve une grande partie de nos services appartient à la ville de Strasbourg où nous avons une mise à disposition gratuite avec un bail reconduit tacitement à échéance.

Les locaux sont équipés de divers espaces permettant la mise en place d'actions collectives, comme une cuisine équipée où le personnel prépare un repas en commun avec les femmes une fois par mois. Ce moment permet également de sensibiliser, entre autres, à l'équilibre alimentaire. Les espaces communs, tels que la salle de réunion et la salle à manger, sont aménagés pour favoriser la convivialité et le bien-être des résidentes.

De plus, nous disposons d'une chambre avec salle de bain, accessible pendant nos horaires d'ouverture, pour accueillir une femme ayant besoin d'un espace de répit. Cet espace lui permet de se reposer, de se mettre en sécurité, de dormir, de se ressourcer, voire de se doucher si elle en a besoin. Il est destiné à offrir un moment de répit à une femme victime de violences.

En termes de technologie, le CHRS dispose d'ordinateurs et d'un accès à Internet, indispensables pour le fonctionnement de nos services et où les femmes les plus autonomes peuvent en disposer pour leurs différentes démarches administratives. Les espaces de formation sont également équipés de matériel audiovisuel pour faciliter les activités pédagogiques et les ateliers. Quant aux ressources matérielles, elles sont gérées par l'ensemble de l'équipe, qui veille à l'approvisionnement régulier en produits de première nécessité, tels que les articles d'hygiène, les fournitures de nettoyage, et les denrées alimentaires. Toutefois, les commandes sont effectuées par le service administratif.

Quant à l'hébergement des femmes, il se fait dans des appartements loués à des bailleurs sociaux (Domial et Ophéa). Ces appartements sont équipés par notre association avec un mobilier adéquat et sont régulièrement inspectés par notre agent de maintenance pour garantir leur bon état. Les procédures de maintenance préventive et corrective sont bien établies, permettant une intervention rapide en cas de dysfonctionnement d'un équipement ou de dégradation d'une infrastructure. À ce jour, le mode de fonctionnement est que le salarié chargé de la maintenance intervient dans les appartements lorsqu'une résidente signale un problème à son référent ou sa référente.

### **2.1.3 Les ressources externes**

#### **A. Gestion des ressources financières**

En ce qui concerne la gestion financière, l'association SF67 se distingue par une approche rigoureuse et bien structurée. Voici une analyse approfondie de nos pratiques financières, mettant en évidence la stabilité et la transparence de notre gestion, ainsi que l'importance de nos relations avec les financeurs.

La stabilité financière de l'association SF67 repose sur une planification budgétaire annuelle et un suivi rigoureux des dépenses. Chaque année, nous établissons un budget détaillé qui prend en compte les besoins opérationnels, les projets en cours, et les prévisions de revenus. Cette planification proactive permet de prévenir les déficits financiers et d'assurer que nous disposons toujours des ressources nécessaires pour soutenir nos activités. Nous réalisons régulièrement des audits externes pour garantir que les fonds sont utilisés de manière efficace et en conformité avec nos objectifs.

Par ailleurs, nous nous engageons à être transparents dans notre gestion financière. Tous les membres de l'équipe de gestion participent au processus budgétaire, et des rapports financiers réguliers sont partagés avec l'ensemble de l'organisation. Ces rapports détaillent les revenus, les dépenses, et les écarts par rapport aux prévisions budgétaires, permettant ainsi à tous les membres de rester informés et impliqués dans la gestion des ressources financières.

Un autre aspect clé de notre succès financier réside dans les relations que nous entretenons avec nos financeurs. Nous maintenons une communication ouverte et régulière avec eux, en leur fournissant des rapports détaillés sur l'utilisation des fonds et les résultats obtenus. Actuellement, nos financeurs comprennent des institutions publiques, des fondations privées, et, dans une moindre mesure, des donateurs individuels.

Grâce à notre gestion rigoureuse et à notre engagement à respecter nos promesses, nous avons, à ce jour, établi des relations de confiance qui se traduisent par un soutien financier continu et fiable. Cependant, je considère que nous avons une très forte dépendance vis-à-vis de nos financeurs ce qui peut nous mettre en difficulté si nos subventions baissent.

Cette situation crée une vulnérabilité significative, car toute modification des priorités ou des capacités de financement de ces partenaires pourrait avoir des répercussions désastreuses pour notre organisation. En cas de retrait ou de réduction des fonds, nous serions confrontés à des difficultés majeures pour maintenir nos services et nos opérations.

En résumé, la gestion financière de l'association SF67 est solide et repose sur des principes de régularisation et de transparence. Notre budget est à la fois stable et adapté à nos besoins, et nos relations avec les financeurs sont également robustes, fondées sur une communication ouverte et courtoise. Cette approche nous permet de continuer à offrir des services de qualité aux femmes hébergées, mais elle n'est pas suffisante pour le développement de nouvelles initiatives. Par conséquent, on peut dire que nous manquons de proactivité à SF67.

## 2.2 Les femmes victimes de violences conjugales, des besoins spécifiques au traumatisme vécu

Pour élaborer cette section, j'ai mené des entretiens avec six femmes hébergées par notre service « Flora Tristan ». Afin d'explorer les raisons du prolongement d'hébergement, j'ai rencontré uniquement les femmes qui étaient hébergées depuis plus de dix-huit mois au sein de notre CHRS. Les rencontres se sont déroulées selon les préférences des participantes, soit à leur domicile, soit dans nos locaux, aux moments les plus appropriés pour elles. Chaque entretien a duré en moyenne 2 heures, pendant lesquelles les femmes ont eu l'occasion de partager leurs expériences, leurs préoccupations, ainsi que leur parcours de réinsertion depuis leur arrivée chez SF67.

### 2.2.1 Des données sociodémographiques similaires

	Hébergée depuis	Nombre d'enfants	En Emploi	Diplôme	Proposition de logement
Femme 1	6 ans	5	Non	Non	Oui et refus
Femme 2	4 ans	4	Non	Non	Oui et refus
Femme 3	3 ans	3	Oui	Oui	Oui et refus
Femme 4	2 ans	3	Non	Oui	Oui et refus
Femme 5	2 ans	3	Oui	Non	Oui et refus
Femme 6	18 mois	4	Non	Non	Non

Au sein de notre association, nous accueillons une grande diversité de femmes issues de différentes origines, appartenant à diverses catégories socio-économiques et vivant des situations familiales variées (mariage, concubinage, PACS, etc.). En revanche, au sein du CHRS, les femmes hébergées présentent souvent des profils relativement similaires. La majorité est issue de l'immigration, mariée et en instance de séparation, avec des enfants mineurs. Elles sont souvent peu ou pas diplômées, sans emploi et socialement isolées. En termes d'éducation, 60 % d'entre elles ont déclaré ne posséder aucun diplôme, bien que certaines aient suivi des formations pour obtenir un titre professionnel de niveau 4 depuis leur arrivée dans notre association.

Actuellement, nous hébergeons 39 personnes, dont 14 femmes âgées de 25 à 45 ans et 25 enfants âgés de 3 à 19 ans. La femme hébergée depuis le plus longtemps est arrivée en 2018, tandis que la plus récente est arrivée à la fin de l'année 2023. Par ailleurs, les entretiens révèlent que 60 % des femmes ont dû séjourner à l'hôtel avant d'être accueillies dans notre CHRS. Toutes sont mères d'au moins trois enfants, et dans un cas, un enfant devenu majeur continue de vivre avec sa mère. De plus, 40 % de ces femmes viennent

d'autres régions de France, ayant été orientées dans le cadre du projet de mise à l'abri de la FNSF. J'observe un parcours migratoire commun à toutes les femmes rencontrées : elles ont soit vécu un mariage à l'étranger, suivi d'une procédure de regroupement familial, soit elles sont arrivées en France avec un visa touristique et se sont installées après avoir rencontré leurs anciens conjoints.

À ce jour, 60 % des femmes rencontrées sont sans activité professionnelle, principalement en raison de difficultés à trouver un emploi compatible avec leur rôle de mère, nécessitant des horaires adaptés à la scolarité de leurs enfants. Parmi les 40 % restantes, une femme travaille à temps plein et une autre à temps partiel, toutes deux en CDI. Financièrement, les femmes sans emploi bénéficient de prestations sociales telles que le RSA, tandis que celles qui travaillent perçoivent un salaire horaire proche du SMIC.

### **2.2.2 Les besoins spécifiques en matière de logement**

L'analyse des entretiens avec les femmes hébergées révèle des besoins spécifiques en matière de logement. Dès leur arrivée dans notre structure, toutes les femmes ont initié une demande de logement. Elles sont conscientes des aides disponibles, telles que l'Aide Personnalisée au Logement (APL) et le soutien familial, ce qui témoigne d'une bonne compréhension de leurs ressources financières potentielles. Cependant, elles reconnaissent également leurs limitations en termes de revenus, ce qui les rend incapables de trouver un logement adéquat dans le secteur privé, soulignant ainsi le besoin de logements sociaux abordables. L'une des enquêtées a exprimé : « *Mon dossier ne plaît pas aux agences immobilières, je ne travaille pas. Je n'ai pas d'autre choix que de chercher un logement social.* » Étant sans activité professionnelle, elles se limitent à postuler pour des logements privés qu'elles perçoivent comme inaccessibles en raison des coûts élevés et de leurs revenus insuffisants.

Bien que les dispositifs DALO et ACD puissent augmenter leurs chances d'obtenir un logement social prioritaire, elles hésitent à les utiliser, craignant d'être relogées dans des quartiers qu'elles ne souhaitent pas. Elles expriment cette inquiétude par ces propos : « ça fait 2 ans que j'habite ici, les enfants vont à l'école à côté, et maintenant on me demande d'aller dans un quartier que je ne connais pas. Non, je voudrais rester ici où je me suis habituée à tout. » Elles manifestent une forte préférence pour rester dans leur quartier actuel ou à proximité, en raison des réseaux qu'elles ont créés, de l'environnement amical et d'un sentiment de sécurité. Cette préférence est particulièrement prononcée chez celles qui ont établi des liens sociaux et se sentent en sécurité dans leur environnement actuel. À ce jour, aucune des femmes rencontrées n'a autorisé l'équipe à les inscrire dans les

dispositifs ACD ou DALO. Nous travaillons à obtenir leur consentement pour ces démarches, et tant qu'elles refusent, nous ne pouvons pas aller à l'encontre de leur volonté.

L'analyse des entretiens révèle également que ces femmes ont des préjugés concernant certains quartiers, en particulier celles venant d'autres villes. L'une d'elles, qui a trois garçons, exprime son refus ainsi : « moi, j'ai trois garçons et je suis seule à la maison. Je ne veux pas vivre dans un quartier où mes fils risquent de devenir des délinquants. » Elles estiment que certains quartiers présentent des risques élevés d'agression ou de délinquance pour leurs enfants.

Je note qu'elles ont toutes reçu au moins une proposition de logement, qu'elles ont refusée en raison de l'insalubrité des logements ou de l'insécurité perçue dans les quartiers proposés. L'une d'elles m'a raconté une visite où elle semblait encore choquée par l'état de l'appartement et de l'immeuble : « tu aurais vu l'appartement qu'ils m'ont proposé, tu l'aurais refusé aussi. Il était tout sale, les murs avaient des trous à coups de poing. La porte d'entrée ressemblait à une porte de prison. Les parties communes étaient très sales, ça puait le pipi. En plus, on entendait des cris de je ne sais où. J'avais peur et je ne voulais pas rester une minute de plus. » Ce refus est motivé par une réticence à compromettre leur sécurité et celle de leurs enfants. De plus, lorsque le logement proposé est inadapté, il exacerbe le sentiment d'insécurité et affecte le bien-être général des femmes.

Enfin, la menace d'une insécurité affective liée à la perte de la relation avec les membres de l'équipe représente une inquiétude notable. Une fois l'ordinateur éteint, l'enquêtée a exprimé cette préoccupation dans un cadre informel : « en vrai, je me sens bien chez vous. Franchement, si je quitte votre logement, je vais me retrouver seule. Je ne sais pas où aller quand j'ai un souci ; je sais juste que je peux appeler ma référente Catherine. » Pour la rassurer, je lui ai exprimé qu'elle serait toujours la bienvenue pour partager un thé ou un café dans nos locaux. La continuité du lien social est fondamentale pour leur sentiment de sécurité et de soutien. Je me rends compte qu'aujourd'hui, nous avons réussi à créer un sentiment de confiance que les femmes craignent de perdre en quittant l'hébergement. De plus, cette dépendance peut aussi perpétuer le traumatisme initial en s'enfermant dans le statut de victime.

En résumé, ces femmes font face à de nombreux obstacles pour accéder à un logement stable. Les principales difficultés incluent la précarité économique, le manque de qualifications professionnelles et l'isolement social. De plus, leur parcours migratoire et les violences qu'elles ont subies compliquent leur réinsertion et le choix d'un lieu de résidence perçu comme violent. Elles se sentent bien intégrées et sécurisées au sein de SF67, particulièrement celles qui n'ont pas de soutien familial. Elles craignent de quitter une

structure protectrice, ce qui accentue leur réticence à accepter des propositions de logement.

Bien qu'elles dénoncent une certaine discrimination dans l'obtention d'un logement correspondant à leurs attentes, cela peut également témoigner de leur capacité à être conscientes de la réalité du marché immobilier et des enjeux associés au territoire.

Par ailleurs, elles reconnaissent que leur besoin d'accompagnement social par l'équipe est aujourd'hui moins prononcé. Cependant, j'observe qu'elles ne réalisent pas qu'en prolongeant leur séjour au-delà de 18 mois, elles bloquent une place pour une autre femme nécessitant une mise en sécurité urgente. Il est donc essentiel de continuer à développer des solutions adaptées, qui tiennent compte de leurs besoins spécifiques et des obstacles qu'elles rencontrent, afin de faciliter leur transition vers un logement stable et sécurisé, tout en permettant à d'autres femmes d'accéder rapidement à un hébergement de protection.

En somme, cette démarche d'analyse et de diagnostic a permis de poser les bases d'une intervention stratégique visant à améliorer la situation des femmes que nous accompagnons. Elle a permis d'identifier des besoins spécifiques en matière de logement, de comprendre les obstacles structurels et individuels, et d'envisager des solutions collaboratives pour répondre efficacement à ces défis.

### **2.2.3 Les obstacles à l'accès au logement**

Dans cette section, je vais approfondir mon analyse de la problématique territoriale en examinant les différents dispositifs existants et en intégrant les perspectives recueillies lors des entretiens menés avec toutes les personnes rencontrées.

#### Les facteurs rendant difficile l'accès au logement

Étant donné que le public que nous accompagnons au sein de notre structure est éligible à l'attribution de logements sociaux, je vais me concentrer sur l'analyse de l'accès à ces logements sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

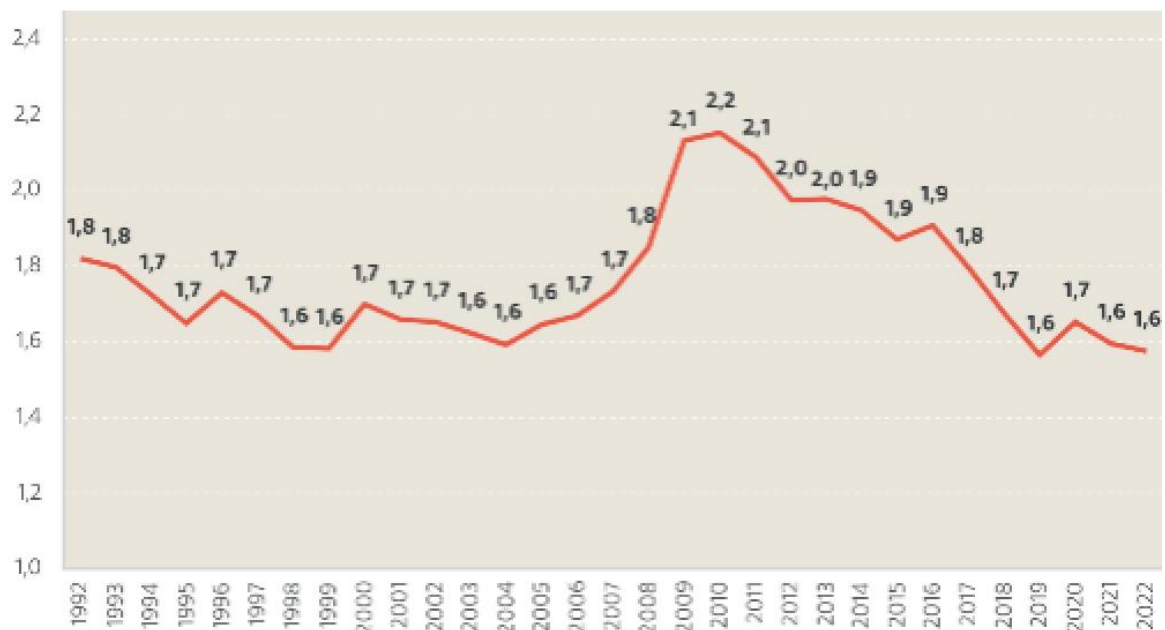
La principale cause de la difficulté d'accès au logement est souvent la pénurie de logements disponibles. Cette situation est particulièrement marquée dans des zones urbaines densément peuplées où la demande de logements dépasse largement l'offre, créant ainsi une concurrence intense pour chaque unité disponible. Les délais d'attente pour obtenir un logement peuvent s'étendre sur plusieurs mois, voire années, en fonction des critères de sélection et de la situation personnelle des demandeurs.

Les facteurs contribuant à cette pénurie sont multiples. D'une part, la croissance démographique et l'urbanisation rapide augmentent la demande de logements. D'autre part, la construction de nouveaux logements n'arrive pas à suivre ce rythme, souvent en raison de contraintes réglementaires, de coûts de construction élevée et de la disponibilité limitée de terrains constructibles.

### LA CHUTE DE L'EFFORT PUBLIC POUR LE LOGEMENT EN FRANCE

(EN % DE l'INP)

Source : Comptes du logement



Les logements sociaux, essentiels pour les ménages à faible revenu, sont particulièrement touchés par cette pénurie. Cette situation est exacerbée par des politiques de logement parfois inadaptées et des priorités budgétaires qui ne favorisent pas toujours la construction de logements abordables. Le 29e rapport sur "L'état du mal-logement en France" de la Fondation Abbé Pierre, publié en 2024, met en évidence une baisse annuelle de 15 milliards d'euros dans les investissements entre 2010 et 2022 (le rapport annuel de l'état du logement en France de 2024).

## Quels sont les délais ?

Les délais d'attente avant attribution d'un logement social sont **variables**. Ils dépendent des caractéristiques de ma demande et des disponibilités de logements dans les différents secteurs.

Dans l'Eurométropole de Strasbourg, le délai moyen d'attente pour obtenir une proposition de logement est d'environ 18 mois, mais il est très fluctuant selon les secteurs demandés et le type de logement recherché.



Je peux me renseigner sur [demandedelogement-alsace.fr](https://demandedelogement-alsace.fr)

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, il y a actuellement plus de **23 000 demandeurs** de logement social, soit beaucoup plus que le nombre de logements sociaux loués chaque année (1 logement pour 5 demandes).

En ce qui concerne le territoire strasbourgeois actuellement, le délai d'attente pour obtenir un logement social sur l'Eurométropole de Strasbourg est d'environ 18 mois.

Bien que la pénurie de logements soit un problème national, elle affecte particulièrement les personnes en situation de précarité financière. Une éducatrice spécialisée du CHRS m'a confié lors d'un entretien : « *les bailleurs sociaux ne sont pas séduits par le public que nous accompagnons. Pourquoi choisir une femme seule avec des enfants vivant des aides sociales quand ils peuvent avoir un couple avec un salaire ? Et cela parce qu'ils pensent qu'un couple paiera plus facilement ses mensualités qu'une personne sans activité salariale.* » Elle considère que notre public est victime de discrimination en raison de sa précarité sociale, pour le fait d'être une famille monoparentale complique encore plus l'accès à un logement. Elle estime que les femmes sont victimes de préjugés.

### **La pénurie de logement : une problématique structurelle**

À la suite de l'enquête interne menée auprès de l'équipe travaillant avec les femmes hébergées, j'ai identifié une problématique de stagnation des femmes au sein de notre CHRS. Pour évaluer si cette difficulté était structurelle, j'ai sollicité une rencontre avec notre partenaire, le "Home Protestant". Cet échange a permis de mettre en lumière plusieurs points similaires :

Hébergement prolongé au-delà de 18 mois pour les femmes avec trois enfants ou plus : le partenaire que j'ai rencontré m'a relaté que « les femmes avec plus de trois enfants restent souvent bien plus longtemps que prévu au CHRS, ce qui empêche de libérer des places pour d'autres personnes en besoin urgent d'être mise en sécurité. » Je constate que le nombre d'enfants constitue un facteur aggravant, rendant la recherche de logements adéquats encore plus difficile.

Absence d'activité salariée : il considère également que « les femmes sans emploi stable sont particulièrement vulnérables. Leur manque de ressources financières les place dans une situation où elles sont moins attractives pour les bailleurs sociaux, qui privilégient souvent des candidats avec des revenus plus sécurisés. » Ce partenaire met en avant le même constat qu'une des éducatrices ; une discrimination basée sur le revenu de la demandeuse. Il me semble pertinent de questionner cela auprès des bailleurs sociaux.

Difficultés des femmes à accepter un logement en dehors de l'Eurométropole de Strasbourg : la structure partenaire a identifié la même difficulté ; « beaucoup de femmes hébergées expriment une forte réticence à être relogées en dehors de l'Eurométropole. Cette réticence est souvent due à des raisons telles que le manque de transport en commun, de proximité avec des services sociaux, des écoles où leurs enfants sont inscrits, et surtout des réseaux de soutien personnel. » Ce critère m'a été également dit par les femmes que j'ai rencontrées ; je suppose que les femmes craignent le changement.

L'entretien avec le « Home Protestant » a confirmé que ces défis ne sont pas uniques à notre structure. La stagnation des femmes hébergées, en particulier celles avec de grandes familles, des revenus limités, et une réticence à déménager en dehors de l'Eurométropole, est une problématique partagée par d'autres organisations similaires. Cette rencontre a également souligné l'ampleur de la pénurie de logements sociaux adaptés, qui affecte de manière disproportionnée les femmes en situation de précarité. La convergence de ces facteurs renforce l'idée que la pénurie de logements est une problématique structurelle et non conjoncturelle. Il ne s'agit pas simplement d'une question de manque temporaire de logements, mais d'un problème profondément enraciné dans les politiques de logement, les critères d'attribution, et les dynamiques socio-économiques de la région.

## **2.3 Étude des dispositifs existants et des politiques locales en matière de logement**

Pour enrichir mes entretiens, j'ai contacté plusieurs personnes considérées comme des ressources clés en matière de logement dans la région. L'Eurométropole de Strasbourg compte une quinzaine de bailleurs sociaux. Sur notre territoire, Ophéa est le bailleur social disposant de la plus grande capacité de logements et avec lequel nous avons des conventions pour nos appartements CHRS.

Par ailleurs, j'ai également sollicité des institutions majeures telles que la préfecture, le SIAO (Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation) et l'Eurométropole de Strasbourg. Toutefois, parmi ces institutions, seule la collectivité territoriale a accepté de me rencontrer. Cet échange a été précieux pour comprendre les politiques publiques locales en matière de logement et les dispositifs de soutien existant envers les femmes victimes de violences conjugales.

Afin d'approfondir mes connaissances et de mieux cerner les enjeux liés au logement, j'ai consulté plusieurs documents et rapports pertinents. Ces lectures incluent des analyses détaillées sur le DALO, qui vise à garantir un logement décent pour tous, et sur l'ACD, un dispositif crucial pour soutenir les personnes en transition vers un nouveau logement. Ces lectures m'ont permis de contextualiser les entretiens et d'identifier des solutions potentielles pour améliorer l'accès au logement des personnes que nous accompagnons.

### **2.3.1 Des bailleurs sociaux conscients de la situation**

Après mon entretien avec le partenaire "Home Protestant", j'ai sollicité des rencontres avec plusieurs bailleurs sociaux présents sur le territoire. Cependant, je n'ai réussi à rencontrer que deux d'entre eux pour compléter mon diagnostic. Malgré mes relances et mes efforts d'anticipation, je n'ai pas réussi à diversifier davantage nos partenariats. Les deux bailleurs sociaux qui ont répondu favorablement sont Domial et Ophéa.

En matière de partenariat, nous collaborons principalement avec deux bailleurs sociaux, Alsace Habitat et Ophéa. Cette collaboration privilégiée est le résultat de la transition de l'hébergement collectif vers l'hébergement individuel. Je considère que notre partenariat est fluide et repose sur une coopération solide. En raison de cette dynamique favorable, nous n'avons pas encore ressenti le besoin d'élargir nos partenariats dans ce domaine. Cependant, dans le cadre du diagnostic, j'ai stratégiquement priorisé les rencontres avec d'autres bailleurs sociaux afin de renforcer et diversifier nos collaborations.

Malheureusement, cela n'a pas pu se concrétiser, car plusieurs d'entre eux n'ont pas répondu à mes sollicitations.

### **2.3.2 La compréhension des enjeux et les tensions actuelles sur le logement social**

Lors de cet échange, la personne interrogée a relevé plusieurs contraintes majeures auxquelles sont confrontés les bailleurs sociaux dans le contexte actuel. L'entretien a été fructueux pour comprendre le contexte, la tension ainsi que les enjeux des bailleurs sociaux.

#### **A. Une diminution des subventions**

L'entretien a validé le constat que nous avons déjà énoncé avec l'équipe éducative ; à ce jour la pénurie de logements sur le territoire est due à plusieurs facteurs clés suivants :

Diminution des subventions de l'État aux bailleurs sociaux : la réduction des subventions compromet la capacité des bailleurs à construire et à rénover des logements sociaux, aggravant ainsi la crise du logement.

Inflation des loyers et charges pour combler le manque de subventions de l'État :

Hausse annuelle des loyers : pour faire face à la baisse des subventions la plupart des bailleurs sociaux ont augmenté le loyer comme l'autorise la réglementation du code de la construction et de l'habitation. Lors d'un des entretiens avec un des bailleurs sociaux, l'enquêté m'a expliqué « *en fait, le loyer a bien augmenté cette année ; à un taux de 3,5%. La loi nous autorise à ce taux maximum de hausse chaque année mais d'habitude on ne le fait pas. Mais comme nous avons bloqué le loyer durant la pandémie du Covid et comme les subventions de l'Etat ont baissé, on n'avait pas d'autre choix pour avoir de l'argent que d'augmenter ce taux afin de financer les projets de rénovation.* »

Augmentation des charges : le prix de l'énergie ne s'est pas stabilisé depuis 2022. Il a beaucoup évolué ces dernières années pour parfois se rapprocher du loyer, rendant le logement de plus en plus inaccessible pour les ménages à faible revenu. Selon le site vie publique les prix du gaz naturel et de l'électricité ont connu une hausse exceptionnelle en 2022, les résultats sont de +25% pour le gaz naturel et 7% pour l'électricité. D'ailleurs depuis 2022, les prix n'ont jamais été en baisse mais davantage en hausse.

Par conséquent, ces deux points identifiés engendrent des difficultés accrues à payer le loyer : cette situation économique difficile accentue la précarité des locataires et peut entraîner des retards de paiement, voire des expulsions.

Accroissement des demandes de logement : dans le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS), selon le témoignage du deuxième interlocuteur que j'ai rencontré chez les bailleurs sociaux, m'a indiqué qu' *« aujourd'hui, il y a 29 000 demandes de logement et plus de 1 000 personnes à la rue. La forte demande de logements sociaux, exacerbée par une pénurie, laisse de nombreuses personnes sans abri, y compris des familles avec ou sans enfants, ainsi que des personnes seules. »* L'allongement des délais d'attribution d'un logement social est également directement lié à l'augmentation du nombre de demandes.

Loi non adaptée concernant les grands logements pour personnes seules : les réglementations actuelles ne sont pas toujours appropriées pour gérer efficacement les situations où de grands logements sont alloués à des personnes seules, souvent en raison d'un ancien bail, créant des inefficacités dans l'utilisation des ressources disponibles. À mon questionnement, l'enquêtrice m'a répondu *« l'outil de contrôle par le biais des enquêtes de l'ENCOL sur le respect des lois ne permet pas des initiatives pour s'adapter aux besoins spécifiques des territoires. Si une personne seule ou un couple habitent par exemple dans un F5 ou F6 car leurs enfants sont partis, on n'a aucun moyen de la faire partir pour un logement plus petit sauf si elles le font de leur propre initiative. »*

Rareté des logements de 4 à 5 pièces : la disponibilité limitée de grands logements complique le relogement des familles nombreuses. Cela s'explique non seulement par les raisons mentionnées précédemment, mais aussi par le fait qu'il y a moins de constructions de logements de type F5 et plus.

## B. Actions et dispositifs des bailleurs sociaux

Cette analyse est le résultat de deux rencontres que j'ai menées avec des bailleurs sociaux. Dans cette section, je détaillerai les différents dispositifs et actions mis en place pour répondre aux défis de la pénurie de logements, ainsi que mes interrogations concernant les critères d'attribution.

Quelle est la réponse à la pénurie de logements dans l'Eurométropole de Strasbourg ? L'enquêté m'a mentionné plusieurs axes d'action :

*« Tout d'abord, il y a les réaménagements et réhabilitations. Nous cherchons à maximiser l'utilisation de l'espace existant en réaménageant des greniers en studios. Cette stratégie permet de créer de nouveaux logements sans nécessiter de nouveaux terrains, ce qui est crucial dans les zones urbaines densément peuplées. Ensuite, nous recherchons des logements disponibles. Nous identifions ainsi les logements vacants pour les acquérir et les mettre à disposition rapidement. Enfin, il y a l'investissement dans de nouveaux projets,*

*que ce soit pour la construction de nouveaux logements ou la rénovation de structures existantes, afin d'augmenter le parc de logements disponibles à moyen et long terme. »*

À ce jour, le plan d'action inclut donc le réaménagement/réhabilitation, l'acquisition de logements, et la construction de nouveaux biens.

Je l'ai également interrogé sur l'attribution des logements et la potentielle discrimination relevée par l'équipe et le partenaire. Pouvez-vous m'indiquer les critères de priorisation dans les commissions d'attribution ? Il m'a indiqué les critères suivants qu'ils prennent en compte :

*« Le choix qui guide toute commission est la priorité aux revenus les plus bas, les personnes avec les revenus les plus bas sont prioritaires dans l'attribution d'un logement social, ce qui vise à aider les plus vulnérables à accéder à un logement abordable. Après le relogement des femmes victimes de violences conjugales en tant que bailleur social nous devons prioriser ce public, même si ces femmes sont hébergées par une structure sociale. Ensuite, nous avons la composition familiale et le revenu. En effet, l'attribution de logements prend en compte la composition familiale et les revenus pour s'assurer que les logements disponibles répondent au mieux aux besoins des demandeurs et/ou demandeuses. »*

En somme, la discrimination économique n'est pas avérée dans ce contexte : les critères d'attribution sont strictement encadrés et privilégient avant tout les ménages aux revenus les plus bas. Ainsi, une femme monoparentale est toujours prioritaire par rapport à un couple avec deux revenus. De plus, être une femme victime de violences conjugales constitue également un critère de priorité. Toutefois, cette priorisation restreint souvent leur choix de secteur, en raison de la nécessité de reloger rapidement tout en tenant compte de leurs revenus. La priorité accordée à ces femmes reflète une reconnaissance de leur vulnérabilité et de leurs besoins urgents en matière de protection et de stabilisation.

Par ailleurs, les femmes signalent qu'elles se retrouvent souvent avec des appartements situés dans des quartiers périphériques et estiment que ces logements sont mal entretenus. Pouvez-vous me confirmer si ces observations sont fondées ? L'enquête m'a fourni les réponses suivantes :

*« Pour ce qui est de l'attribution d'un appartement dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), c'est tout à fait possible. Il est important de noter que les quartiers prioritaires offrent souvent des logements à des coûts inférieurs, permettant aux familles à revenus modestes de trouver des solutions d'hébergement. D'autre part, bien que les logements soient habitables au moment de l'attribution, ils peuvent ne pas correspondre aux préférences personnelles des locataires, mais ils ne sont pas pour autant insalubres. Afin de réduire les*

*coûts, nous ne réalisons plus de travaux avant l'attribution des logements ; désormais, c'est au locataire de faire la peinture. »*

Bien que certaines personnes préfèrent ne pas s'installer dans ces quartiers, elles se voient souvent proposer un logement en raison de leurs revenus. Les loyers sont en effet plus élevés en centre-ville que dans les quartiers périphériques. En ce qui concerne l'état des logements, les baisses de subvention sont souvent citées comme la raison pour laquelle ils ne sont pas rafraîchis.

L'entretien met en lumière les nombreux enjeux auxquels les bailleurs sociaux sont confrontés, tels que la pénurie de logements et la diminution des subventions de l'État, qui ont entraîné une augmentation des loyers. Les actions prises par les bailleurs sociaux pour répondre à ces contraintes incluent le réaménagement d'espaces existants ainsi que l'investissement dans de nouveaux projets de construction ou de rénovation. Cependant, la situation demeure complexe et nécessite une approche globale pour améliorer l'accès au logement pour tous les demandeurs et demandeuses. Par ailleurs, une volonté de prioriser les personnes en situation de précarité et les femmes en situation de vulnérabilité est également identifiée.

### **2.3.3 Des politiques locales en recherche de solution**

Pour compléter mon diagnostic, j'ai été mise en relation avec la chargée de mission pour la lutte contre les violences faites aux femmes. Cet échange m'a permis de comprendre les axes stratégiques de l'EMS et de vérifier si la problématique du logement était effectivement prise en compte. L'entretien s'est déroulé par visioconférence et a duré 30 minutes. La personne m'a invitée à la recontacter si d'autres questions me venaient. Pour commencer, je lui ai demandé de m'indiquer les axes stratégiques de l'EMS. Elle m'a répondu « à ce jour, les axes stratégiques de l'EMS incluent :

- *La mise à disposition d'informations pour le grand public,*
- *La stabilisation et l'amélioration du financement des associations,*
- *La recherche de solutions innovantes pour pallier la pénurie de logements. »*

Ensuite, je l'ai relancé en lui demandant de comment s'illustrent ces différents axes ? Elle m'a expliqué que « *le premier axe s'illustre par la sensibilisation et l'éducation du public qui constituent une priorité à travers l'organisation de campagnes de communication, des journées d'information, et des études sur les violences faites aux femmes. Ces initiatives visent à augmenter la prise de conscience et à encourager un changement sociétal nécessaire pour prévenir ces violences. Le deuxième axe, c'est par le biais de la stabilisation du financement aux associations qui hébergent et accompagnent les femmes*

*victimes de violences est une autre priorité. La municipalité actuelle a amélioré le financement de quatre associations, ce qui a permis la création de 74 places supplémentaires sur le territoire depuis 2020. Cette augmentation significative de la capacité d'hébergement montre l'engagement de l'EMS à offrir un soutien concret et immédiat aux victimes. Et le troisième axe, l'EMS collabore étroitement avec le service habitat pour organiser des expérimentations telles que l'habitat participatif. Ces projets visent à explorer des solutions de logement innovantes et communautaires, offrant ainsi des alternatives viables et durables. L'EMS est bien consciente de la pénurie de logements sur le territoire, un problème complexe qui affecte particulièrement les femmes victimes de violences conjugales. »*

SF67 fait partie des associations qui ont bénéficié d'un soutien financier, en effet nous avons eu 15 places supplémentaires.

Afin de comprendre davantage les contraintes de l'EMS, je lui ai posé la question suivante : Pouvez-vous m'indiquer les restrictions que vous avez ?

*« Ce qu'il faut comprendre c'est que l'EMS doit composer avec des contraintes significatives, car le logement est une compétence à multi-niveaux où l'État joue un rôle prépondérant. Les subventions étatiques ayant diminué ces dernières années, l'EMS se trouve dans une position difficile et ne peut résoudre seule cette problématique. La baisse des subventions limite la capacité de l'EMS à développer de nouvelles initiatives ou à étendre les projets existants. »*

En somme, l'EMS continue de renforcer ses actions pour informer le public, stabiliser le financement des associations et explorer de nouvelles solutions de logement, tout en naviguant dans un contexte de contraintes financières et institutionnelles. Ces efforts combinés visent à créer un environnement plus sûr et plus stable pour les femmes victimes de violences, malgré les défis persistants.

### Synthèse du chapitre :

En résumé, le CHRS « Flora Tristan » dispose de ressources matérielles adéquates, offrant un environnement sûr pour la réinsertion sociale des résidentes. La qualité des infrastructures, des équipements et de la gestion logistique garantit un cadre de vie stable et sécurisé. En ce qui concerne les ressources humaines, l'équipe est solide et entretient de bonnes relations internes. Par ailleurs, nous bénéficions d'un soutien politique et financier, et les violences conjugales reçoivent une médiatisation favorable. En revanche, le projet d'établissement n'a pas été réactualisé depuis plus de 10 ans, et le faible taux de rotation dans les hébergements accroît la liste d'attente. De plus, sur le territoire, la pénurie de logements se fait sentir, et nos partenariats avec les bailleurs sociaux sont insuffisants : nous collaborons uniquement avec 2 d'entre eux, alors que le département en compte 15.

Les entretiens réalisés avec les femmes hébergées depuis plus de 18 mois révèlent des similitudes dans leurs situations familiales et économiques. Ce sont d'ailleurs ces 2 facteurs qui compliquent leur accès à un logement social. Les entretiens ont aussi mis en évidence des difficultés communes, telles que la méconnaissance des aides disponibles, des préjugés sur certains territoires, et une réticence à accepter des logements jugés inadéquats.

La pénurie sévère de logements dans l'Eurométropole de Strasbourg, exacerbée par une forte demande, une croissance démographique rapide, et des contraintes de construction, aggrave cette situation. Les délais d'attente pour un logement social sont d'environ de 18 mois, où les femmes monoparentales en situation de précarité peuvent être plus affectées que d'autres groupes sociaux. Cette crise du logement, liée aux politiques de logement et aux dynamiques socio-économiques locales, est également confirmée par des discussions avec des acteurs clés sur le territoire. Des initiatives telles que l'amélioration du financement et la recherche de solutions innovantes sont en cours pour soutenir les femmes victimes de violences conjugales, malgré les contraintes budgétaires.



### **3 PILOTER UNE POLITIQUE DE CHANGEMENT FACILITANT LE RELOGEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES HÉBERGÉES PAR NOTRE ASSOCIATION**

Ce dernier chapitre présente le projet que je développe pour répondre à la problématique de l'hébergement prolongé au-delà de 18 mois de certaines femmes au sein de notre CHRS. Ces femmes sont majoritairement sans emploi, dépendantes des aides sociales, et ont souvent plus de trois enfants. Le diagnostic a également révélé qu'elles sont plus susceptibles de se voir proposer un logement dans certains secteurs de l'Eurométropole, offres qu'elles refusent souvent, sans comprendre que leur situation financière joue un rôle déterminant dans les décisions des bailleurs sociaux.

À la lumière de ce diagnostic, j'observe que l'équipe n'accorde pas suffisamment d'attention à l'insertion socioprofessionnelle des femmes. La pénurie de logements affecte particulièrement les femmes les plus précaires, rendant nécessaire une réorientation de notre accompagnement : d'une part, en intégrant davantage l'employabilité des femmes, et d'autre part, en renforçant nos relations partenariales avec les bailleurs sociaux.

Ainsi, la solution que je propose à la suite de la problématique identifiée c'est d'améliorer l'accompagnement social en renforçant l'insertion socioprofessionnelle des femmes. Il est essentiel de consacrer une partie de nos efforts à cet enjeu. Par ailleurs, je constate que nos partenariats sont insuffisants et donc il est indispensable de travailler à notre ouverture sur le territoire. Pour y remédier, je propose de concentrer nos efforts sur trois axes stratégiques :

#### Axe 1 : réaffirmer notre projet CHRS

Notre expertise dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales n'est plus à prouver. Toutefois, notre association manque d'ambition et semble rester sur ses acquis. Arrivée dans la structure à la mi-2023, j'ai constaté des évolutions importantes : la création d'un nouveau service en 2020, soutenu financièrement par la commune, la représentation du directeur au HCE, le recrutement d'une directrice adjointe avait pour objectif de soulager la direction dans la gestion des services, tout en renforçant nos relations extérieures.

Après une phase d'intégration, j'ai observé que le fonctionnement interne est efficace, mais qu'il manque une véritable projection vers l'avenir. Stratégiquement, j'ai donc choisi comme premier axe de réaffirmer notre projet de service CHRS en commençant par la rédaction d'un nouveau projet d'établissement. Ce dernier a été rédigé en 2014 et ne prend pas en

compte toutes les évolutions qu'il y a eu dans le service « Flora Tristan ». Celui-ci posera les bases de notre action et énoncera nos orientations pour les années à venir.

### Axe 2 : développer de nouveaux partenariats

Réaffirmer notre projet CHRS nécessite également le développement de nouveaux partenariats. Il est important d'élargir notre réseau en collaborant avec de nouvelles structures et en ajustant certains partenariats existants pour mieux répondre à nos besoins et objectifs. En particulier, j'identifie deux domaines essentiels pour lesquels nous devons renforcer notre collaboration : l'insertion socioprofessionnelle et le relogement des femmes.

### Axe 3 : renforcer les compétences des femmes

Le diagnostic révèle que les femmes en situation de précarité rencontrent souvent des difficultés pour trouver un logement. Ce défi, bien que significatif, est surmontable. Il nécessite toutefois que nous complétions notre travail par le développement de l'employabilité des femmes, afin d'augmenter et de faciliter leur accès à un logement stable.

La mise en œuvre de ces axes vise à créer un cadre de travail plus structuré, efficient et capable de répondre de manière précise et impactante aux besoins des femmes hébergées au sein de notre CHRS, (Annexe : 4).

## **3.1 Réaffirmer notre projet CHRS**

L'arrivée d'une nouvelle personne est toujours une opportunité de changement, mais cela doit se faire progressivement. À mon arrivée, j'ai jugé essentiel de prendre le temps d'observer, de questionner et d'analyser avant d'agir. Comme mentionné dans le diagnostic, l'équipe est solidaire et a fonctionné sans hiérarchie intermédiaire pendant 10 ans, étant en lien direct avec la direction de l'association. Ma stratégie a donc été de m'intégrer dans les pratiques existantes plutôt que d'apporter des modifications immédiates, afin de m'installer progressivement dans mon rôle de directrice adjointe. Un an plus tard, je constate que l'équipe reconnaît l'importance du renforcement de la direction grâce à mon recrutement. C'est pourquoi je pense qu'il est désormais opportun, en tant que directrice adjointe, de collaborer avec l'équipe du secteur « Flora Tristan » pour réaffirmer notre projet CHRS.

### **3.1.1 Rédiger le projet d'établissement**

Mon approche d'observation et d'écoute m'a permis de remettre en question le fonctionnement sans le bouleverser. Étant donné que l'équipe avait fait preuve d'une grande autonomie dans la gestion du service avant mon arrivée, j'ai choisi de collaborer étroitement avec elle. De plus, elle n'a jamais nié les dysfonctionnements ni rejeté les propositions que j'ai pu faire. Ainsi, lorsque j'ai suggéré la réécriture du projet d'établissement, l'équipe a bien compris que nous ne répondions plus aux normes attendues. Ce document étant obligatoire, il est impératif de le réactualiser rapidement, tout en envisageant sa réalisation sur une période de 10 mois. À cette fin, je propose le plan d'action suivant :

- Effectuer l'évaluation du précédent projet d'établissement (3 mois)
- Réaliser un diagnostic (4 mois)
- Rédaction du nouveau projet d'établissement (4 mois)

#### **Effectuer l'évaluation du précédent projet d'établissement**

Toute continuité d'un projet exige à un certain moment une évaluation. C'est pourquoi la première étape consiste à évaluer le projet d'établissement validé en 2014. Comme celui-ci n'intègre pas de critères d'évaluation spécifiques, je propose d'effectuer l'analyse à partir des points suivants :

- Le premier entretien de diagnostic
- Les ateliers liés au relogement et à la socialisation
- Le conseil de vie social
- La relation avec les partenaires

Créer une commission représentative composée de la directrice adjointe, de l'équipe éducative, de membres du conseil d'administration et de femmes accompagnées. Cette commission aura pour mission de superviser les différentes étapes de l'évaluation du projet d'établissement, en passant par la lecture des rapports, l'analyse des comptes et la rencontre des personnes concernées afin de recueillir leurs points de vue. L'objectif principal est d'évaluer le fonctionnement du CHRS à travers des indicateurs quantitatifs et qualitatifs. À l'issue de cette phase, une restitution sera faite auprès du personnel, des femmes accompagnées et de l'instance de gouvernance.

## **Réaliser un diagnostic**

Cette étape fondamentale présente plusieurs intérêts majeurs. Il est donc indispensable qu'elle soit soigneusement pensée en amont et préparée par une commission représentative, qui se réunira toutes les deux semaines pour une session de 1h30. À cet égard, je prévois la participation de divers acteurs et actrices du service « Flora Tristan » : l'équipe éducative, les bénévoles, les femmes accompagnées, ainsi que des partenaires externes avec lesquels nous collaborons régulièrement, tels que la ville (via les services d'égalité hommes/femmes, social, maintenance), la préfecture, les bailleurs sociaux comme Ophéa et Alsace Habitat, le CIDFF, et d'autres. Cette liste n'est pas exhaustive.

Le diagnostic visera à identifier les besoins et attentes pour mieux répondre aux problématiques spécifiques du terrain, tout en tenant compte des évolutions du contexte social, économique et réglementaire. Il est crucial que notre projet d'établissement soit à la fois pertinent et capable de s'adapter à ces changements.

De plus, cette démarche permettra d'optimiser l'utilisation des ressources existantes, en les allouant de manière plus stratégique en fonction des priorités mises en lumière par l'analyse. Elle offrira aussi l'opportunité d'anticiper les obstacles et de réduire les risques.

Pour mener à bien ce diagnostic, j'identifie plusieurs outils. Les entretiens, qui nécessitent l'élaboration d'une grille, la désignation des personnes chargées de les conduire, et la quantification des rencontres à prévoir, ce qui pourrait être relativement chronophage. Le questionnaire est également un outil pertinent, notamment parce qu'il peut être diffusé à un large public et permettre une certaine anonymisation (un point à discuter en commission). Une phase de documentation sera aussi indispensable, avec la lecture de rapports internes et externes.

Enfin, il est essentiel de partager les résultats de l'enquête avec l'ensemble des salarié.e.s et des femmes accompagnées. En somme, ce diagnostic renforcera à la fois la faisabilité et l'efficacité du projet d'établissement, tout en consolidant l'engagement des parties prenantes.

## **Rédaction du nouveau projet d'établissement**

Ce dernier point n'exige pas la participation de plusieurs personnes à toutes les étapes, mais il est essentiel d'impliquer celles qui ont contribué à la phase de diagnostic dans la définition des objectifs. Une fois les objectifs clairement identifiés, je m'attellerai à les formaliser dans un nouveau projet d'établissement.

Je prévois de tirer parti de la période estivale, souvent plus calme, pour finaliser la rédaction, avec l'objectif de présenter un document finalisé et validé par les instances de gouvernance d'ici septembre 2025. Il est crucial que ce projet d'établissement soit en adéquation avec les réalités du terrain tout en s'intégrant dans la stratégie globale de l'organisation.

Pour assurer sa pertinence et son efficacité, il sera également important d'évaluer l'atteinte des objectifs chaque année, afin de pouvoir ajuster le projet si nécessaire. Cette évaluation régulière garantira la flexibilité et l'adaptabilité de notre action face aux défis émergents.

### **3.1.2 Impulser une dynamique de participation des femmes**

La pandémie de Covid-19 a fragilisé le Conseil de Vie Sociale (CVS), rendant difficile pour l'équipe de mobiliser les femmes à participer activement à cette instance. C'est pourquoi je profite de la rédaction du projet d'établissement pour aborder également la question de la mobilisation des femmes. À mon sens, la notion de participation ne se limite pas à une simple consultation des femmes sur les activités socio-éducatives, elle va au-delà : il s'agit véritablement d'une émancipation sociale.

Je souhaite m'inspirer du processus utilisé par les mouvements féministes états-uniens des années 70, notamment dans la lutte pour les droits des femmes battues. L'ouvrage *L'Empowerment, une pratique émancipatrice* de Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener expose l'approche que je souhaite adopter. Les auteures y décrivent un processus « présenté comme égalitaire, participatif et local, par lequel les femmes développent une conscience sociale ou une conscience critique, leur permettant de développer un pouvoir intérieur et d'acquérir des capacités d'actions, un pouvoir d'agir à la fois personnel et collectif, tout en s'inscrivant dans une perspective de changement social » (Bacqué & Biewener, 2013 : 5-8).

Ce changement de paradigme est essentiel si nous souhaitons que les femmes deviennent réellement autonomes à long terme. Dans l'ouvrage *Diriger au sein des nouvelles organisations sociales et médico-sociales*, Margot Tande-Nowak souligne également l'importance de cette approche en affirmant que « [...], une distribution des responsabilités peut contribuer au développement horizontal du projet, créant pour tous les acteurs des périmètres d'intervention et un pouvoir d'agir, quelle que soit leur place dans l'organisation » (Tande-Nowak, 2021 : 217-218).

Il me semble indispensable que les femmes, tout comme l'équipe, participent activement à la réflexion, à la planification, à l'organisation et à l'animation des différentes instances. L'un des objectifs du CHRS est de favoriser la montée en compétences des femmes que nous

accompagnons, et cela passe également par l'opportunité de prendre des responsabilités au sein de la structure. Cette implication leur permet de développer des compétences pratiques tout en renforçant leur autonomie et leur confiance en elles.

Dans le cadre de l'action visant à réaffirmer notre projet CHRS, il est essentiel que les femmes soient pleinement impliquées dans l'ensemble du processus de rédaction du projet d'établissement. L'idée n'est pas uniquement de mobiliser celles qui possèdent déjà des compétences, mais également de permettre à chacune de les développer. Mon objectif est qu'elles puissent devenir les porte-parole de leurs propres luttes et ainsi renforcer leur engagement et leur capacité à agir. Pour ma part, je serai en soutien technique en apportant les connaissances de gestion de projet ; en outillant le personnel ainsi que les femmes sur l'animation de réunion, l'identification des objectifs et les indicateurs d'évaluation en lien.

### **3.1.3 Orienter les missions du CHRS**

L'orientation des missions pour s'adapter aux enjeux pouvant impacter les femmes que nous hébergeons est essentielle pour offrir des conditions d'accompagnement optimales. Actuellement, notre accompagnement est global, mais il intègre peu le volet insertion socioprofessionnelle du public.

À ce jour, nous nous concentrons principalement sur l'accompagnement des femmes dans les démarches administratives, telles que les prestations sociales, les procédures judiciaires (plainte, ordonnance de protection, etc.), l'éducation, la santé et le soutien face au traumatisme de la violence. Ces démarches sont souvent entamées en amont, lors du passage par l'accueil de jour, ou bien dès l'arrivée au sein de notre CHRS, si le projet d'hébergement a été prévu.

Notre mode d'accompagnement commence par la réalisation d'un diagnostic des démarches nécessaires, suivi de la mise en place d'actions adaptées pour remédier aux difficultés identifiées. Cependant, il est essentiel de renforcer l'aspect insertion socioprofessionnelle pour mieux répondre aux besoins spécifiques de nos résidentes et optimiser leur réinsertion. En effet, majoritairement les femmes qui restent au-delà des 18 mois au CHRS c'est surtout celles qui n'ont pas d'activités professionnelles et qui vivent seulement avec les prestations sociales.

N'ayant pas les compétences nécessaires en interne, je propose de renforcer notre collaboration avec des partenaires tels que le CIDFF 67 et France Travail. Si nous envisageons d'assumer ces missions en interne à l'avenir, il serait nécessaire de l'intégrer dans notre plan de développement des compétences, car l'équipe m'a déjà signalé qu'elle ne dispose pas de savoir-faire dans ce domaine. Toutefois, il est essentiel de commencer

cette mission auprès des femmes le plus tôt possible. C'est pourquoi la solution la plus immédiate serait de formaliser une convention avec notre partenaire, le CIDFF 67, qui se spécialise dans les droits des femmes.

En orientant les femmes vers un accompagnement spécifique en techniques de recherche d'emploi, nous devons prendre en compte la diversité de leurs parcours, ce qui rend difficile l'établissement d'objectifs uniformes. Néanmoins, nous pourrions nous fixer des objectifs minimaux, tels que s'assurer que chaque femme dispose d'un curriculum vitae à jour, ou d'un objectif plus modeste, comme rencontrer la conseillère en insertion socioprofessionnelle du CIDFF 67. Ce partenaire dispose en effet d'un secteur emploi qui pourrait être particulièrement bénéfique pour les femmes que nous accompagnons. Cette démarche constituerait un premier pas vers une insertion plus active, tout en respectant les singularités de chaque parcours. Par ailleurs, renforcer notre partenariat avec France Travail permettrait d'assurer un suivi régulier et personnalisé des femmes orientées, garantissant ainsi une approche plus complète et efficace.

## **3.2 Développer de nouveaux partenariats**

Ce deuxième axe se concentre sur une ouverture vers l'extérieur, car il est désormais crucial de fixer des objectifs précis pour faciliter le relogement rapide des femmes hébergées par notre CHRS. Cela nécessite non seulement de renforcer nos partenariats avec les bailleurs sociaux, mais également d'explorer de nouvelles collaborations susceptibles de répondre aux besoins spécifiques de notre public.

Il est primordial d'adopter une dynamique d'ouverture vers ces nouveaux partenariats. Ce mode de fonctionnement nous permettrait de diversifier nos ressources et d'anticiper plus efficacement les besoins émergents. En intégrant cette stratégie, mon objectif est de favoriser une amélioration continue de notre service tout en restant attentif aux opportunités qui pourraient se présenter. En renforçant et élargissant notre réseau, nous serons mieux à même d'accompagner les femmes hébergées et de relever les défis à venir avec plus de flexibilité et de réactivité.

### **3.2.1 Coopérer pour garantir aux femmes d'accéder à un logement**

Cette action cible principalement les bailleurs sociaux. Actuellement, nous ne collaborons qu'avec deux d'entre eux, alors que notre territoire en compte plus de 15. Cette limitation entrave notre capacité à reloger rapidement les femmes hébergées par notre CHRS. Pour pallier cette situation, il est impératif d'élargir notre réseau en intégrant davantage de bailleurs sociaux. L'objectif est de conclure des conventions de partenariat garantissant un accès prioritaire aux logements disponibles pour nos bénéficiaires. Dans un premier temps,

il s'agira d'identifier et de contacter les bailleurs sociaux qui ne font pas encore partie de notre réseau.

Pour établir ces nouvelles relations, bien que les femmes victimes de violences conjugales remplissent les critères de priorisation, je préfère éviter de trop insister sur ce point afin de ne pas exercer une pression perçue sur les bailleurs. Je privilégierai plutôt une approche axée sur la continuité de l'accompagnement durant la première année de location. Cet accompagnement comprend le soutien dans les démarches administratives, la médiation entre le bailleur et la femme, ainsi que l'assistance à la gestion du budget pour prévenir tout risque d'impayés. Cette méthode permettra de sécuriser les bailleurs en offrant à la fois une garantie financière et un suivi professionnel.

Pour que ce partenariat soit attractif, il est essentiel de prendre en compte les besoins des bailleurs sociaux et d'évaluer leur faisabilité. Si un accord est trouvé, nous pourrions formaliser cette collaboration par la signature de conventions, définissant clairement les engagements des deux parties, notamment en termes de nombre de logements mis à disposition. Des rencontres régulières permettront également d'évaluer les progrès, d'ajuster le partenariat en fonction des besoins évolutifs et de consolider cette relation sur le long terme.

Par ailleurs, certains bailleurs sociaux perçoivent les personnes en situation de précarité comme des locataires potentiellement insolvables, ce qui constitue un frein majeur à leur relogement. Pour surmonter cette barrière et rassurer les bailleurs, je propose la mise en place des baux glissants pour les familles nombreuses, c'est-à-dire celles avec plus de trois enfants. En effet, la pénurie de logements est plus sévère pour ces familles, même lorsque la mère est employée. Par exemple, même si une femme souhaite obtenir un F3, le bailleur social peut être obligé de lui proposer un F4. Cependant, en introduisant un bail glissant, le bailleur serait plus disposé à accepter cette situation.

Dans notre structure, il est primordial de respecter le consentement de la femme. Si elle souhaite rester dans le logement où elle est hébergée et que l'environnement lui convient, nous respecterons son choix sans opposition.

La mise en place des baux glissants vise à augmenter le taux de relogement des femmes hébergées tout en renforçant la confiance des bailleurs sociaux. En instaurant ce cadre de soutien et de suivi, nous créons un environnement favorable à une réinsertion durable de nos bénéficiaires.

### **3.2.2 Faire émerger l'idée de vivre dans les villes périphériques**

Le public que nous accompagnons exprime majoritairement le souhait de rester à Strasbourg, et lorsque l'idée de s'éloigner se présente, l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) est souvent la limite acceptée. Il est rare que les femmes expriment le désir de s'installer dans des villes situées en dehors de l'Eurométropole.

Cependant, je pense que pour certaines femmes, le besoin de sécurité pourrait les encourager à envisager un logement en dehors de l'EMS. C'est pourquoi je propose que l'équipe mette en place des actions dans les villes périphériques afin de leur faire découvrir ces territoires. Beaucoup d'entre elles, n'étant pas originaires du département, connaissent peu ou pas du tout les communes environnantes. Ces initiatives leur offriraient la possibilité d'élargir leurs horizons et d'envisager des solutions de logement en dehors de l'Eurométropole, tout en répondant à leurs besoins de sécurité et de stabilité.

L'objectif de ces actions serait de faire découvrir aux femmes l'environnement des villes périphériques, afin de les inciter à envisager des demandes de logement en dehors de l'EMS. Pour cela, il serait essentiel de leur montrer les infrastructures et services disponibles dans ces communes. Par ailleurs, la question de la mobilité est primordiale si nous voulons qu'elles considèrent réellement ces territoires comme des options viables. Il serait donc pertinent de sensibiliser les femmes à ces communes en utilisant les transports en commun, comme le bus ou le train, afin de leur offrir une vision concrète des moyens de déplacement accessibles.

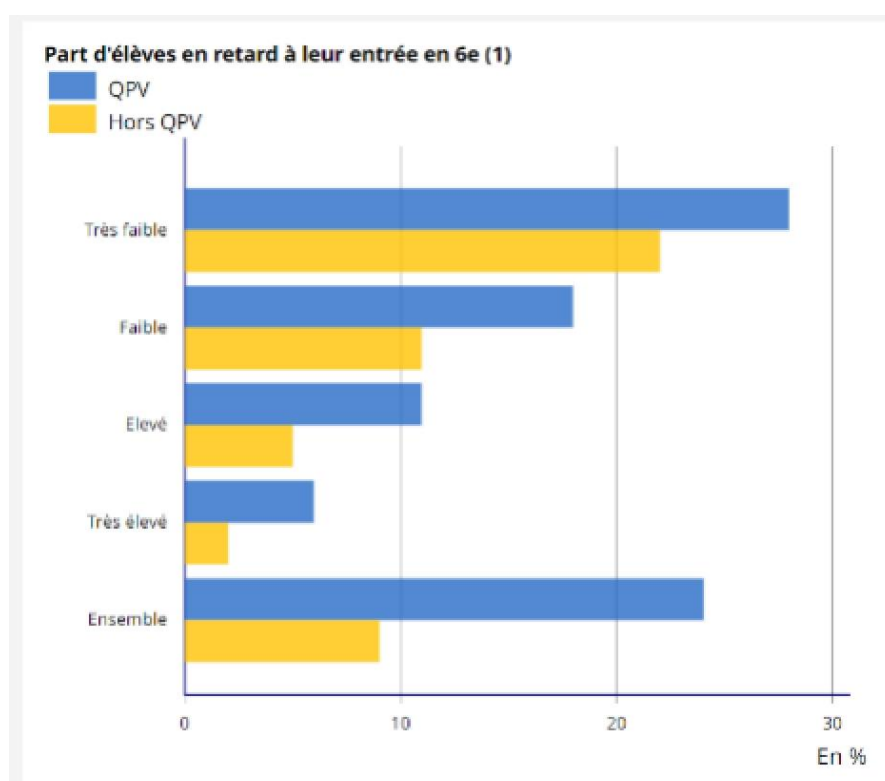
### **3.2.3 Diversifier le partenariat**

La pénurie de logements sur notre territoire représente un obstacle majeur, en particulier pour les femmes dont les seules ressources proviennent des prestations sociales. Ces personnes en situation de précarité se tournent naturellement vers la location de logements sociaux. Cependant, même dans ce secteur, la saturation complique l'accès à un logement. Pour augmenter les chances de relogement rapide de ces femmes, je propose, dans le cadre de notre deuxième action visant à développer de nouveaux partenariats, de diversifier nos collaborations en travaillant avec l'association Habitat et Humanisme.

Mon objectif en collaborant avec ce partenaire est double : d'une part, élargir l'offre de logements accessibles en intégrant le parc privé ; d'autre part, pallier la pénurie actuelle de logements en explorant des alternatives viables et équitables. Habitat et Humanisme, dont la mission est « de permettre aux personnes à faibles ressources, précarisées par leur situation sociale, leur âge, leur handicap ou leur santé, d'accéder à un habitat adapté à leur situation et leurs ressources », partage une vision en adéquation avec les attentes de notre

public. En effet, les femmes que nous accompagnons cherchent des logements abordables tout en évitant de vivre dans des quartiers perçus comme violents, notamment les quartiers prioritaires de la politique de la ville, souvent stigmatisés.

La question de la violence reste un sujet central pour ces femmes. Elles nourrissent souvent des préjugés négatifs à l'égard des QPV, craignant d'y être confrontées à l'insécurité, et s'inquiètent également des répercussions sur leurs enfants. L'une des femmes interrogées l'a d'ailleurs exprimé clairement : « Je ne veux pas que mes enfants deviennent délinquants. » Après un moment de silence, elle a ajouté : « Ils sont dans une bonne école ici. » Cette femme, actuellement hébergée dans un quartier central de Strasbourg, a refusé une proposition de logement dans un quartier QPV au Neuhof, par crainte pour l'avenir de ses enfants.



Je considère que la crainte des femmes quant à la réussite scolaire de leurs enfants est légitime. En effet, ces préoccupations reposent sur des faits avérés. Une étude de l'INSEE, intitulée « Éducation : des redoublements plus fréquents dans les quartiers de la politique de la ville », met en lumière que les élèves résidant dans les QPV sont davantage exposés à des retards scolaires dès leur entrée en 6e. Ces données confirment la réalité de leurs inquiétudes.

Bien que la majorité de ces femmes ne soient pas très diplômées, elles comprennent pleinement l'importance de l'école. C'est pourquoi elles estiment que la réussite scolaire de

leurs enfants serait mieux assurée dans un établissement situé en dehors des QPV. Pour elles, il n'est pas question de faire des compromis sur cet aspect fondamental.

En collaborant avec Habitat et Humanisme, nous répondons non seulement à l'urgence du relogement, mais nous prenons également en compte leurs préoccupations concernant l'avenir de leurs enfants et leur sécurité. Offrir des logements situés en dehors des QPV devient alors une manière de les rassurer et de leur donner une véritable opportunité de reconstruction dans un environnement qu'elles considèrent plus favorable.

### **3.3 Promouvoir les compétences et les ressources des résidentes**

Ce troisième axe s'adresse spécifiquement aux femmes hébergées au CHRS. Notre objectif est de leur offrir un accompagnement de proximité tout en développant leur autonomie. En ce sens, j'ai identifié trois lignes d'action principales :

- Le renforcement de leurs compétences
- L'amélioration de leur employabilité
- La promotion de leur socialisation

#### **3.3.1 Consolider les acquis des femmes**

Le statut de monoparentalité impose au parent de devenir polyvalent et de gérer diverses situations. Que ce soit à l'extérieur ou à l'intérieur du domicile, ces personnes doivent faire face à de nombreux défis. Il est crucial de souligner que, dans la majorité des cas, ce sont des femmes qui occupent ce rôle.

Pour notre public spécifique, ces femmes ont souvent un parcours migratoire et, au cours de leur vie de couple, elles étaient principalement responsables des tâches internes au domicile, laissant les affaires d'extérieur et donc les démarches administratives à leurs conjoints. Cette répartition des responsabilités a contribué à leur isolement dans le domaine administratif.

Depuis leur arrivée dans notre service, elles ont été accompagnées pour comprendre les différentes démarches administratives qui existent et qui les concernent. Cependant, j'observe que de nombreuses femmes, une fois sorties de notre CHRS, reviennent souvent pour obtenir de l'aide sur certaines démarches. Jusqu'à présent, lorsque les femmes accèdent à leur propre logement, nous les orientons vers le service social de leur secteur. Cependant, depuis 2022, elles rencontrent des difficultés pour obtenir des rendez-vous avec le centre médico-social dans un délai raisonnable, ce qui les pousse à revenir vers nous pour des aides administratives.

Pour remédier à cette situation, je propose que, lors du diagnostic d'entrée, l'équipe évalue également le niveau d'autonomie des femmes dans les démarches administratives. En fonction des besoins identifiés, nous pourrions mettre en place des ateliers collectifs pour renforcer leurs compétences. Ces ateliers pourraient inclure des formations sur la gestion des documents officiels, telles que la compréhension et l'organisation des documents importants (pièces d'identité, contrats de bail, factures, etc.), l'accès aux services publics (naviguer sur les sites web des administrations, prendre des rendez-vous en ligne, comprendre les démarches pour obtenir des aides sociales), ainsi que la rédaction de courriers administratifs (rédiger des lettres formelles pour diverses demandes telles que les allocations, les logements, et les services de santé). Enfin, nous aborderons l'utilisation des outils numériques, en familiarisant les participantes avec les messageries électroniques et les plateformes de service public pour faciliter les démarches en ligne. L'ensemble de ces actions vont être complémentaires des activités existantes comme le FLE, se loger, la sophrologie, etc.

En évaluant et en adressant les besoins en matière d'autonomie administrative dès le début de l'hébergement, nous pourrions offrir un soutien plus efficace et aider les femmes à devenir indépendantes plus rapidement. Cette approche permettra de réduire leur dépendance à long terme et de leur donner les compétences nécessaires pour naviguer avec confiance dans les systèmes administratifs, même après avoir quitté notre CHRS.

### 3.3.2 Améliorer l'employabilité des femmes



Le principal obstacle empêchant les femmes de trouver un logement à leur convenance est leur précarité financière. L'étude de INSEE « Femmes et hommes, l'égalité en question » (Roussel, 2022) met en exergue que les familles monoparentales vivent souvent sous le seuil de précarité, de plus ce sont davantage les femmes qui se trouvent à être dans ce statut.

Cette situation résulte souvent d'une combinaison de facteurs, tels que les interruptions de carrière liées à des violences conjugales, la difficulté d'accéder à des emplois stables et bien rémunérés, ainsi que les défis liés à la gestion des finances personnelles après une période de dépendance. Pour surmonter ces obstacles, il est crucial de travailler sur l'employabilité des femmes. Acquérir des compétences professionnelles et trouver un emploi stable constitue une étape essentielle vers leur indépendance financière et, par conséquent, vers l'accès à un logement décent.

Accéder à un emploi est d'une importance capitale pour améliorer sa situation financière. Je propose d'aborder les actions liées à l'employabilité des femmes à travers deux approches complémentaires. Tout d'abord, nous mettrons l'accent sur la sécurisation de leur environnement immédiat. Cela inclut un soutien émotionnel et psychologique, afin de les aider à surmonter les traumatismes liés aux violences conjugales. Ce soutien est fondamental pour leur rétablissement, car il leur permet de se reconstruire et de retrouver la stabilité nécessaire avant d'envisager un projet de réinsertion professionnelle.

En parallèle, nous veillerons à sécuriser leur environnement physique et social. Elles bénéficieront ainsi d'un hébergement sûr et d'un réseau de soutien qui leur apportera stabilité et réconfort. Cette phase est indispensable pour qu'elles puissent se sentir suffisamment en sécurité afin d'envisager des changements dans leur vie, tels que la recherche d'un emploi et l'amélioration de leur situation financière.

Dans un second temps, je propose que nous orientions nos efforts vers leur insertion professionnelle. Cela comprendra des initiatives comme des ateliers de développement des compétences, l'aide à la rédaction de CV, des simulations d'entretiens, ainsi que l'articulation de leur rôle parental avec leur emploi. L'objectif est de renforcer leur confiance en soi et leurs compétences, afin qu'elles puissent accéder à des emplois stables et bien rémunérés, ou intégrer une formation certifiante ou diplômante. En parallèle, nous collaborerons avec des partenaires locaux, tels que France Travail et le CIDFF, ainsi que des entreprises et agences de recrutement, pour identifier des opportunités d'emploi adaptées aux compétences et aux besoins des femmes que nous accompagnons.

Cette double approche garantit que les femmes reçoivent à la fois le soutien nécessaire pour traiter les séquelles psychologiques de leurs expériences et les outils pour améliorer leur employabilité. En intégrant ces deux dimensions, nous visons à créer un parcours de

réinsertion complet, favorisant leur autonomie, leur stabilité financière et leur capacité à accéder à un logement adéquat.

### **3.3.3 Favoriser la relation de solidarité entre les femmes**

Depuis le confinement lié à la pandémie de Covid-19, nous avons constaté une difficulté croissante à relancer les ateliers collectifs qui faisaient partie intégrante de la vie au sein du CHRS. Cette situation a entraîné un isolement accru des femmes hébergées, un problème que nous devons aborder de manière proactive. Les ateliers collectifs, qui constituaient auparavant des moments essentiels de socialisation et de soutien, ont été suspendus en raison des restrictions sanitaires et n'ont pas encore repris leur forme initiale. Le confinement a exacerbé les sentiments d'isolement chez les résidentes, réduisant ainsi les opportunités de contact social et d'interaction communautaire. Cet isolement accru peut avoir des répercussions négatives sur leur santé mentale et leur bien-être global, en renforçant leur sentiment de solitude et en affaiblissant leur lien avec la communauté du CHRS.

Pour remédier à cette situation, je propose de mettre en place une série de mesures visant à rétablir et revitaliser les moments collectifs au sein du CHRS. Ces mesures ont pour objectif de recréer des opportunités d'interaction sociale, de renforcer les liens entre les résidentes et d'améliorer leur bien-être global. Pour atteindre ces objectifs, je suggère que l'équipe réalise une enquête auprès des femmes hébergées afin d'identifier leurs attentes et leurs besoins en matière d'activités collectives. Cela pourrait inclure des groupes de discussion, des ateliers créatifs, des séances de bien-être, ou d'autres types d'activités.

Pour donner suite à cette enquête, l'équipe pourra planifier des ateliers en tenant compte des résultats de l'évaluation, tout en élaborant un programme d'actions variées et adaptées aux besoins des résidentes. Il est également essentiel de garantir une fréquence régulière des activités afin de créer une routine stable et prévisible pour les participantes.

En rétablissant les ateliers collectifs et en offrant des opportunités régulières d'interaction sociale, nous visons à atténuer l'isolement des femmes hébergées et à favoriser un environnement de soutien et de solidarité. Ces actions devraient contribuer à améliorer le bien-être général des résidentes, renforcer les relations entre elles et créer un cadre plus dynamique et inclusif au sein du CHRS. La réactivation des moments collectifs est une étape clé pour reconstruire un réseau de soutien solide et durable, indispensable à la réinsertion sociale des femmes. De plus, si elles bénéficient d'un environnement de soutien, notamment pour la garde d'enfants, elles seront en mesure d'envisager certains postes avec des horaires atypiques.

### Synthèse du chapitre :

En résumé, le plan d'action repose sur trois axes stratégiques. Le premier axe consiste à réaffirmer notre projet de CHRS en dynamisant le service. Cela implique la rédaction du projet d'établissement, tout en intégrant un volet dédié à l'insertion socioprofessionnelle dans notre fonctionnement. Il est également essentiel de favoriser la participation des bénéficiaires pour développer leur pouvoir d'agir et les sensibiliser aux enjeux sociaux. Par ailleurs, il est fondamental de renforcer la collaboration interdisciplinaire et de tisser des partenariats avec des acteurs spécialisés dans l'insertion socioprofessionnelle, tels que le CIDFF et France Travail.

Le deuxième axe se concentre sur le développement de nouveaux partenariats avec les bailleurs sociaux du territoire, dans le but d'élargir notre réseau. L'objectif est de signer des conventions avec un plus grand nombre de bailleurs sociaux pour garantir un accès prioritaire aux logements pour nos bénéficiaires. Cette démarche inclut également une collaboration avec l'association Habitat et Humanisme, qui joue un rôle crucial dans l'amélioration du relogement des femmes. Diversifier les partenariats, notamment avec Habitat et Humanisme, permettra d'augmenter l'offre de logements dans le parc privé et d'élargir les options géographiques pour mieux répondre aux besoins des femmes hébergées.

Le troisième et dernier axe vise à consolider les compétences des femmes en favorisant leur autonomie. Il s'agit de renforcer la solidarité entre elles et d'améliorer leur employabilité afin de les aider à sortir de la précarité économique.



## Conclusion

Le temps est relatif, un ressenti propre à chacun, mais en CHRS, nous sommes censés accompagner une personne en situation de vulnérabilité pour une durée maximale de 18 mois. Cependant, dans notre service, nous constatons que cette durée ne convient pas toujours aux femmes ayant vécu des violences conjugales. Certaines ont besoin d'un lieu de transition entre la vie de couple et le célibat, tandis que d'autres nécessitent protection, soutien, rétablissement de la confiance, et bien plus encore. L'association SF67 s'est toujours battue pour que la notion de temps soit prise en compte dans l'accompagnement des victimes de violences conjugales. La théorie du contrôle coercitif illustre l'état psychologique des victimes : la domination exercée par l'agresseur est si profonde que s'en libérer exige nécessairement du temps. En effet, certaines femmes mettent plusieurs années avant de dénoncer les violences qu'elles subissent, d'où notre constante négociation avec les financeurs pour que l'accompagnement soit adapté au profil des résidentes plutôt qu'à une durée standardisée.

Néanmoins, nous n'avons jamais eu autant de femmes hébergées au-delà des 18 mois. Cette situation, dans le contexte actuel, impacte la mise en sécurité des nouvelles victimes qui s'adressent à nous en quête d'un hébergement adapté. Ce prolongement entraîne un allongement des délais pour accéder à nos services, ce qui met en péril la sécurité des nouvelles arrivantes. Il est donc primordial d'y remédier rapidement, afin que toutes les femmes puissent bénéficier d'un lieu sécurisé et d'un accompagnement adapté à leurs besoins. Pour répondre à cette situation, l'association SF67 met en place des orientations stratégiques visant à améliorer ses prestations et sa relation avec le territoire.

En premier lieu, il est nécessaire de réaffirmer notre projet de CHRS. À travers la rédaction d'un nouveau projet d'établissement, nous allons diagnostiquer les besoins des femmes et réorganiser le service afin de l'ancrer davantage dans son territoire, qui ne se limite pas à une ville mais s'étend à l'échelle départementale. La mise en œuvre de cet axe passera par une succession d'étapes impliquant plusieurs acteurs. Il est donc indispensable de placer les femmes au centre du projet, en veillant à ce qu'elles participent à chaque étape et en adaptant les rencontres à leurs capacités.

Ensuite, il est essentiel de renforcer notre volet partenariat en cherchant de nouvelles coopérations pour atteindre notre objectif de relogement des femmes. La pénurie actuelle de logements nous oblige à coordonner nos efforts. Par exemple, un partenaire historique dans la

lutte pour l'amélioration des droits des femmes, tel que le CIDFF, n'a pas encore été pleinement intégré dans l'amélioration de l'employabilité de notre public. L'objectif principal de cet axe n'est pas nécessairement d'innover, mais plutôt de synchroniser nos actions avec celles d'autres structures.

Enfin, l'indépendance des femmes est une priorité, qu'elle soit administrative, économique ou relationnelle. Nous devons les aider à comprendre et à gérer seules leurs démarches administratives, à accéder à un emploi ou à une formation pour sortir de la précarité, et à tisser des liens sociaux, notamment en créant des solidarités et des amitiés. Cela est crucial, notamment pour faire face aux difficultés rencontrées par les familles monoparentales. En fixant ces objectifs, nous espérons créer des opportunités de logement stables et durables, contribuant ainsi à l'autonomisation et au bien-être à long terme des femmes que nous accompagnons.

La mise en œuvre de ces actions permettra de structurer davantage notre cadre d'accompagnement, afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des femmes hébergées au sein de notre CHRS.

Ayant pris mes fonctions de directrice adjointe il y a un an, je réalise aujourd'hui qu'il était difficile d'intervenir immédiatement sur certains aspects nécessitant des ajustements. Cependant, les différentes concertations que j'ai eues avec le directeur général ont été très utiles pour favoriser l'adhésion de l'équipe à mes propositions. La stratégie mise en place consistait à prendre le temps nécessaire pour établir une relation de confiance avec les collègues, dans le but de les amener progressivement à une meilleure structuration du service.

Mon rôle a été d'être à l'écoute de l'équipe, et je considère qu'il est important de continuer dans cette voie. En effet, les membres de l'équipe sont profondément engagés dans la cause, mais ils ont également besoin d'une certaine autonomie pour mener à bien les projets qu'ils portent. Ce mode de gestion, qui existait déjà lorsqu'il n'y avait qu'un seul cadre, est essentiel pour le directeur général, et j'y adhère pleinement. Toutefois, cela m'a demandé un ajustement de ma posture et un effort pour prendre le temps de lancer de nouvelles dynamiques de fonctionnement.

De plus, je tiens à souligner que je défends la valeur de la participation des femmes. Cette vision ne s'applique pas uniquement aux bénéficiaires, mais également à l'équipe, avec qui il est essentiel de maintenir un dialogue constant et collaboratif.

---

# Bibliographie

---

## Articles de périodiques

BOURDIEU, P. La domination masculine, *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 84, septembre 1990. Masculin/féminin-2. p. 2-31. <https://doi.org/10.3406/ars.1990.2947>

CHATARD, A, GUIMOND, S, LORENZI-CIOLDI, F, & DÉSSERT, M (2005). Domination masculine et identité de genre. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 2005/3 Numéro 67-68. pp. 113-123. <https://doi.org/10.3917/cips.067.0113>.

DEQUIRÉ, A (2019). Les violences faites aux femmes dans le monde : une pandémie ? *Pensée plurielle*, 2019/2 n° 50. pp. 21-33. <https://doi.org/10.3917/pp.050.0021>.

GUILLAUME PRIGENT, P. « Écouter et comprendre les femmes victimes de violence conjugale : décentrement, éthique de l'inquiétude et stratégies d'adaptation », *Socio-logos*, n°20 | 2024, mis en ligne le 17 avril 2024, consulté le 17 juin 2024. URL : <http://journals.openedition.org/socio-logos/6718> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/socio-logos.6718>

KELLY, L, Traduit de l'anglais par & TILLOUS, M (2019). Le continuum de la violence sexuelle. *Cahiers du Genre*, 2019/1 n° 66. pp. 17-36. <https://doi.org/10.3917/cdge.066.0017> consulté le 1 juin 2024

Lambelet, D. (2019). Quand la peur s'insinue dans la relation : une expérience limite de l'accompagnement social. *Cliniques*, n°17, p. 116-131. <https://doi.org/10.3917/clini.017.011>

LÉVY, A (2006). Penser la violence. *Nouvelle revue de psychosociologie*, 2006/2 no 2. pp. 67-89. <https://doi.org/10.3917/nrp.002.0067>.

SIMON, S (2014). Violences faites aux femmes : définitions, principaux chiffres et politiques publiques de lutte. *Les Tribunes de la santé*, 2014/3 n° 44. pp. 93-98. <https://doi.org/10.3917/seve.044.0093>.

## Ouvrages ou monographies

HIRIGOYEN, M (2009). De la peur à la soumission. *Empan*, 2009/1 n° 73. pp. 24-30.  
<https://doi.org/10.3917/empa.073.0024>.

BRENOT, P. (2008). *Les violences ordinaires des hommes envers les femmes*. Odile Jacob.

BRENOT, P. (2010). Préface : Aux origines de la violence. FRANCEQUIN, G. (éd.) *Tu me fais peur quand tu cries : Sortir des violences conjugales* (p. 9-11). Toulouse, Érès.  
<https://doi.org/10.3917/eres.franc.2010.01.0337>

GRUEY-VINTILA, A. (2023) *Le contrôle coercitif : Au cœur de la violence conjugale*. Paris, Dunod.

(2013). Marie-Hélène Bacqué, Carole Biewener, L'empowerment, une pratique émancipatrice La découverte, 2013, 175 p., 16 € *Revue Projet*, 2013/5 N° 336-337. p. 186a-187.  
<https://doi.org/10.3917/pro.336.0186a>.

GUELAMINE, F. et SOCIRAT, V. (Dir.) (2021), *Diriger au sein des nouvelles organisations sociales et médico-sociales : Donner du sens à l'action*, Dunod, Paris.

## Sources numériques (rapports, sites etc.)

ADEUS (Agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur) (juin 2024) *Observatoire local des loyers du Bas-Rhin : Habitat* [étude], consulté le 5 juillet 2024, disponible au lien suivant :  
<https://www.adeus.org/>

Conseil de l'Europe, *Convention d'Istanbul*, consulté le 17 août 2024, disponible au lien suivant :  
<https://rm.coe.int/1680084840>

Conseil de l'Europe, *Le féminisme et les mouvements de femmes*, mis en ligne le 2024, consulté le 31 août 2024, disponible sur le lien suivant : <https://www.coe.int/fr/web/gender-matters/feminism-and-women-s-rights-movements>

*Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique*, mis en ligne le 12 avril 2011, consulté le 18 juillet 2024.

Disponible sur le lien suivant : [https://arretonslesviolences.gouv.fr/sites/default/files/2020-04/Convention d Istanbul.pdf](https://arretonslesviolences.gouv.fr/sites/default/files/2020-04/Convention_d_Istanbul.pdf)

MEALN, E. « Violences conjugales et regard sur les femmes. », *Champ pénal/ Penal field* Vol. XIV | 2017, mis en ligne le 18 juillet 2017, consulté le 19 avril 2024. URL : <http://journals.openedition.org/champpenal/9574>

INED (2020), Enquête sur les contextes et les conséquences des violences pour les femmes et les hommes, consulté le 06 juin 2024 : [https://virage.site.ined.fr/fichier/s\\_rubrique/29712/plaquette2.result.virage.2020\\_violences.vie.entiere.fr.pdf](https://virage.site.ined.fr/fichier/s_rubrique/29712/plaquette2.result.virage.2020_violences.vie.entiere.fr.pdf)

Institut National de la Statistique et des études économiques, *Femmes et hommes face à la violence : Les femmes sont plus souvent victimes d'un proche ou de leur conjoint*, paru le 22 novembre 2013 et consulté le 02 juin 2024 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1280920>

Institut National de la Statistique et des études économiques, *Femmes et hommes, l'égalité en question*, Edition 2022, paru le 03 mars 2022 et consulté le 08 septembre 2024 : [https://www.insee.fr/fr/statistiques/6047789?sommaire=6047805&fbclid=IwAR2eYhYUMqB4o\\_8px38j8kIY5HiqBVNXvv44cxjKsJ3JazMPVQ-APXolXO0\\_aem\\_th\\_Ae71wv-1sd0azvFKCNFBT1wF9bhqnUhLqGo4RcOpPLmgFfdNe56vIC11HLJ0REnHutk](https://www.insee.fr/fr/statistiques/6047789?sommaire=6047805&fbclid=IwAR2eYhYUMqB4o_8px38j8kIY5HiqBVNXvv44cxjKsJ3JazMPVQ-APXolXO0_aem_th_Ae71wv-1sd0azvFKCNFBT1wF9bhqnUhLqGo4RcOpPLmgFfdNe56vIC11HLJ0REnHutk)

Fédération nationale des associations régionales Hlm, *Un pacte de confiance, pour quoi faire ?* mise en ligne le 17 janvier 2023 et consulté le 18 juillet 2024 : <https://fnar-habitat.org/2023/01/17/un-pacte-de-confiance-pour-quoi-faire/>

La Fondation Abbé Pierre (2024), *Rapport Annuel 29 : l'état du mal logement en France*, consulté le 10 juin 2024 : [https://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/2024-01/REML2024\\_dossier\\_de\\_synthese.pdf](https://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/2024-01/REML2024_dossier_de_synthese.pdf)

La Fondation des femmes, *Rapport 2021 : Où est l'argent pour l'hébergement des femmes victimes des violences conjugales ?* mis en ligne le 18 novembre 2021 et consulté le 5 juillet 2024 : <https://fondationdesfemmes.org/dfd-content/uploads/2021/11/dfd-rapport-ou-est-largent-2021.pdf>

Le Haut Conseil à l'Égalité (HCE) *Tableau d'indicateurs sur la politique publique de lutte contre les violences conjugales*, 1<sup>ère</sup> édition, mise en ligne le 9 juin 2021 et consulté le 07 septembre 2024 : <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/violences-faites-aux-femmes/travaux-du-hce/article/vigilance-egalite-publication-du-premier-tableau-d-indicateurs-sur-les#top#t1>

Les Nations Unies, *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes*, consulté le 17 août 2024 : <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/declaration-elimination-violence-against-women>

Programme Eve, Inspiration(s) : Angela Davis, mise en ligne le 10 avril 2017 et consulté le 03 janvier 2024 : <https://www.eveprogramme.com/27570/inspirations-angela-davis/#:~:text=En%20ce%20mois%20d%27avril,relations%20femmes%2Fhommes%20%C2%B>  
B

Site de Science Po, *Logement : une crise pas si neuve que ça*, mise en ligne 2 juin 2023 et consulté le 9 juin 2024 : <https://www.ofce.sciences-po.fr/blog/logement-une-crise-pas-si-neuve-que-ca/>

Solidarité Femmes 67, *L'historique de l'association*, mis à jour en 2022 et consulté le 03 janvier 2024 : [https://solidaritefemmes67.com/?page\\_id=4190](https://solidaritefemmes67.com/?page_id=4190)

Solidarité Femmes, *Qui sommes-nous ?* consulté le 03 janvier 2024 : <https://solidaritefemmes.org/qui-sommes-nous/>

Solidarité Femmes Loire Atlantique, *Le cycle de la violence conjugale*, consulté le 20 avril 2024 : <https://solidaritefemmes-la.fr/home-besoin-daide/3-le-cycle-de-la-violence-conjugale/>

GRANET, F. (Dir.) (2016), *Les violences conjugales : Bilan des dispositifs et propositions d'amélioration*, Centre de droit privé fondamental EA n° 1351, FR Unistra – CNRS n° 3241, consulté le 05 août 2024 : [http://www.gip-recherche-justice.fr/wp-content/uploads/2016/10/Recherche\\_Violences\\_Conjugales\\_Rapport\\_final\\_anonymis%C3%A9\\_f%C3%A9v\\_2016.pdf](http://www.gip-recherche-justice.fr/wp-content/uploads/2016/10/Recherche_Violences_Conjugales_Rapport_final_anonymis%C3%A9_f%C3%A9v_2016.pdf)

Virage, *Violences et rapports de genre, violences au cours de la vie*, consulté le 5 juin 2024 : [https://virage.site.ined.fr/fichier/s\\_rubrique/29712/plaquette2.result.virage.2020\\_violences.vie.entiere.fr.pdf](https://virage.site.ined.fr/fichier/s_rubrique/29712/plaquette2.result.virage.2020_violences.vie.entiere.fr.pdf)

## Travaux académiques (thèses, mémoires etc.)

HERMAN, E. (2012) *Féminisme, travail social et politique publique. Lutter contre les violences conjugales*. Thèse pour l'obtention du titre de docteur de l'EHESS (Sociologie), École des Hautes Études en Sciences Sociales, consulté le 05 août 2024 : <https://shs.hal.science/tel-01178524/file/Partie%201%20-%20F%C3%A9minisme%20travail%20social%20et%20politique%20publique.%20Lutter%20contre%20les%20violences%20conjugales.%20Elisa%20HERMAN%20-%20Th%C3%A8se%20de%20sociologie-%202012.pdf>

## Communications et Colloques

Préfet du Bas-Rhin (juin 2022) *Parcours des femmes victimes des violences une priorité de l'État dans le Bas-Rhin* [dossier de presse], consulté le 8 juin 2024 : <https://www.bas-rhin.gouv.fr/contenu/telechargement/49728/315961/file/PARCOURS+DES+FEMMES+VICTIME+S+DE+VIOLENCES.pdf>

Ma demande de logement social sur l'Eurométropole de Strasbourg [guide pratique], document mis à jour septembre 2021 et consulté le 18 juillet 2024 : <https://www.strasbourg.eu/documents/976405/1598729/logement-social.pdf/394e17c0-f522-c75d-e119-65899f209b42?version=2.0&t=1633423002012>

PICBLEU, *Historique Évolution du prix de l'électricité en France 2002-2024* [dossier de presse], dernière mise à jour : 18 février 2024 et consulté le 29 août 2024 : <https://picbleu.fr/les-articles/historique-evolution-du-prix-de-l-electricite-en-france-depuis-2022>

## Lois, décrets et circulaires :

Légifrance (service public de la diffusion du droit), *Code de la construction et de l'habitation*, paru le 01 juillet 2021 et consulté le 15 avril 2024 : <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000041586737/2021-07-01>

Le Haut Conseil à l'Égalité (HCE), *Repères chronologiques*, consulté le 20 avril 2024 : <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/violences-faites-aux-femmes/reperes-chronologiques/>

Le Haut Conseil à l'Égalité (HCE), *Repères juridiques, Principaux textes*, consulté le 20 avril 2024 : [https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/diplomatie-feministe-enjeux-europeens-et-internationaux/reperes-juridiques/?debut\\_art\\_juri=0#pagination\\_art\\_juri](https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/diplomatie-feministe-enjeux-europeens-et-internationaux/reperes-juridiques/?debut_art_juri=0#pagination_art_juri)

Ministère chargé de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la lutte contre les discriminations, consulté 20 avril 2024 : <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/>

Vie publique, au cœur du débat public, Prix du gaz et de l'électricité : une hausse historique, Publié le 1er septembre 2023 et consulté le 29 août 2024 : <https://www.vie-publique.fr/en-bref/290768-prix-du-gaz-et-de-lelectricite-une-hausse-historique>

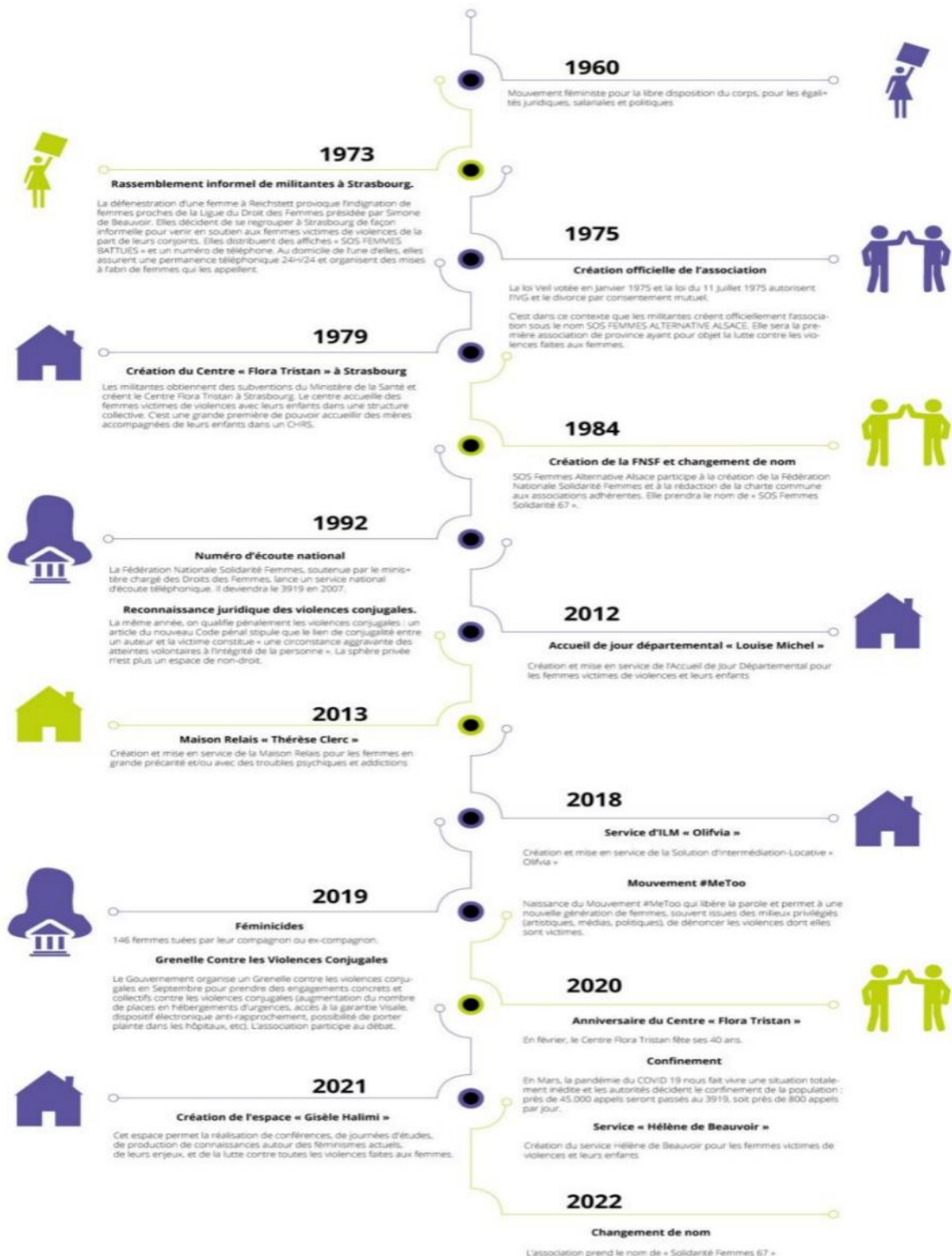
---

## Liste des annexes

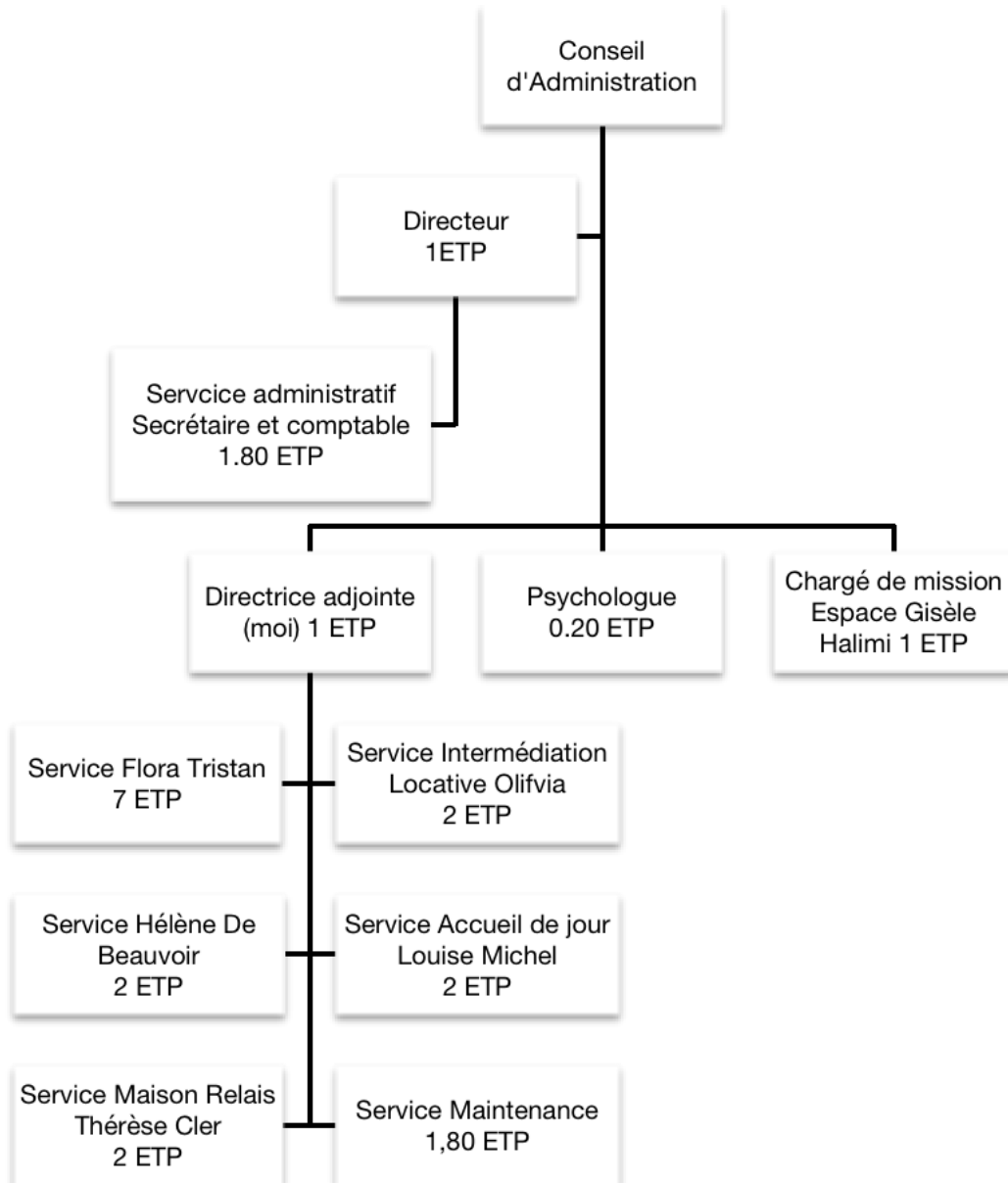
---

Annexe 1	Chronologie du développement des divers services	p. II
Annexe 2	Organigramme	p. III
Annexe 3	Grille des entretiens	p. IV
Annexe 4	Le plan d'action	p. VI

# Annexe 1 : chronologie du développement des divers services



## Annexe 2 : organigramme



## **Annexe 3 : grille des entretiens**

### **Rencontre individuelle avec le salarié ou la salariée**

- Savez-vous combien de femmes sont hébergées depuis plus de 18 mois ?
- Quels sont les principaux obstacles qui empêchent ces femmes de trouver un logement ?
- Ont-elles des demandes de logement social en cours ?
- Ont-elles soumis des demandes ACD et DALO ?

### **Rencontre avec les femmes**

- Depuis quand êtes-vous hébergée par l'association ?
- Quel était votre hébergement avant d'intégrer le CHRS ?
- Dans quelles actions l'équipe vous a-t-elle le plus aidée ou vous aide-t-elle actuellement ?
- Pouvez-vous préciser vos différentes sources de revenus ?
- Combien d'enfants avez-vous ?
- Pouvez-vous décrire la composition de votre logement actuel ?
- Quel est le montant de votre loyer actuel ?
- Avez-vous un diplôme ?
- Travaillez-vous actuellement ?
- Avez-vous fait une demande de logement ?
- Avez-vous déjà reçu une proposition de logement de la part d'un bailleur social ?
- Selon vous, pourquoi avez-vous des difficultés à trouver un logement ?
- Avez-vous effectué une demande DALO ou ACD ?
- Dans quel territoire concentrez-vous votre recherche de logement ?
- Avez-vous exploré des options de logement dans le secteur privé ?
- Si oui, avez-vous postulé pour ces logements ?
- Si non, pourquoi ne considérez-vous pas le secteur privé pour votre recherche ?

### **Partenaire Home Protestant**

- Comment s'effectue l'orientation vers « Femmes de parole » par rapport à « Flora Tristan » ?
- Combien de femmes victimes de violences conjugales sont actuellement hébergées dans vos CHRS ?
- Quelle est votre capacité d'hébergement totale ?
- En moyenne, combien de temps ces femmes sont-elles hébergées au CHRS ?
- Quel type de revenu ont-elles généralement ?
- Ont-elles des enfants ? Si oui, combien en moyenne ?
- Comment préparez-vous la sortie des femmes du CHRS ?
- Quel est le principal critère déterminant la fin de l'hébergement ?

### **Rencontre avec les bailleurs sociaux**

- Pourriez-vous m'indiquer le nombre de demandes de logement que vous avez ?
- De combien de logements se compose votre parc immobilier ?
- Quelle est la hausse actuelle du prix au mètre carré sur l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) ?
- Pourriez-vous me parler des actions que vous avez mises en place pour contrer la pénurie de logements ?
- Quels dispositifs avez-vous pour reloger les femmes victimes de violences conjugales ?

### **Echange avec la chargée de mission de l'EMS**

- Pourriez-vous me présenter vos missions ?
- Quels sont les axes stratégiques de l'EMS concernant les violences conjugales ?
- Quels dispositifs l'EMS a-t-elle mis en place pour lutter contre les violences conjugales ?
- De quelle manière l'EMS soutient-elle les associations qui hébergent les femmes victimes de violences conjugales ?
- Comment l'EMS aborde-t-elle la pénurie de logements qui affecte l'ensemble du territoire, en particulier les femmes victimes de violences conjugales ?

## Annexe 4 : plan d'action

Axes	Actions	Délais	Pilotage	Ressources	Evaluations
Réaffirmer notre projet CHRS	Rédiger le PE	12 mois	Comité de pilotage : membre du CA + équipe + femmes + moi-même	Humaines : équipe, les femmes, membre CA Matérielles : espace de rencontre, supports de communication et matériel informatique Financières : budget alloué à la mise en place des actions	Taux de participation des parties prenantes aux réunions de pilotage Respect des délais : PE fini en septembre 2025
	Donner aux femmes l'impulsion et l'envie de participer	12 mois	Équipe + moi-même	Humaines : équipe Matérielles : espace de rencontre, supports de communication et matériel pédagogique et informatique Financières : budget pour l'organisation des activités, Méthodologie : outils collaboratifs	Taux de participation des parties prenantes aux réunions de pilotage Nombre de réunions et instances participatives tenues
	Ajuster les missions à la stratégie de relogement des femmes à la fin de l'accompagnement social	3 mois	Comité de pilotage	Humaines : équipe, partenaires Matérielles : support informatique	Amélioration de l'autonomie des bénéficiaires Taux d'insertion socioprofessionnelle
Développer de nouveaux partenariats	Coopérer pour garantir aux femmes d'accéder à un logement	6 mois	Équipe + moi-même	Humaines : équipe, les partenaires Matérielles : espace de rencontre, supports de communication et matériel informatique Méthodologie : convention de partenariat, réunions régulières avec les partenaires	Nombre de partenariats établis Taux de relogement
	Rendre plus attrayante l'idée de vivre dans les villes périphériques	6 mois	Équipe	Humaines : équipe Financières : financement des actions, suivi post-déménagement Logistiques : accès aux transports, organisation de visites Pédagogiques : ateliers de découverte des villes périphériques	Taux de relogement
	Créer un partenariat avec habitat et humanisme	3 mois	Équipe + moi-même	Humaines : équipe	Taux de relogement

				Matérielles : espace de rencontre, supports de communication Méthodologie : convention de partenariat, réunions régulières avec Habitat et Humanisme	
<b>Renforcer les compétences des femmes</b>	Consolider les acquis des femmes	9 mois	Équipe	Humaines : équipe Matérielles : espace de rencontre, supports de communication et matériel informatique	Fréquence et régularité des activités Amélioration de l'autonomie des bénéficiaires dans les démarches administratives, etc.
	Améliorer l'employabilité des femmes	6 mois	Équipe	Humaines : équipe du CHRS et conseiller.ère en insertion socioprofessionnelle (CIDFF et France Travail)	Taux d'insertion socioprofessionnelle : emploi ou formation Amélioration de l'autonomie des bénéficiaires dans les techniques de recherche d'emploi
	Favoriser la relation de solidarité entre les femmes	6 mois	Équipe	Humaines : équipe Matérielles : espace de rencontre, outils de communication Financières : financement d'activités collectives Logistiques : moyen de transport, espaces de socialisation	Taux de satisfaction des bénéficiaires Nombre et type d'aide que les femmes peuvent s'apporter entre elles



<b>MENECEUR</b>	<b>Halima</b>	<b>Septembre 2024</b>
<b>Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale</b>		
<b>ETABLISSEMENT DE FORMATION : ESEIS</b>		
<b>Violences conjugales : comment favoriser le logement des femmes hébergées en CHRS :</b> <i>Réorganiser le service pour faciliter l'accès au logement des femmes</i>		
<p><b>Résumé :</b></p> <p>Le service « Flora Tristan » accueille spécifiquement des femmes victimes de violences conjugales. Après une période d'accompagnement visant à les aider à reconstruire leur vie, l'objectif est de les orienter vers un logement autonome. Cependant, ces dernières années, le contexte territorial a évolué, et nous nous trouvons désormais confrontés à une pénurie de logements. Cette situation rend le relogement des femmes de plus en plus difficile.</p> <p>Ce mémoire a pour but de proposer un plan d'action destiné à résoudre le problème du prolongement des hébergements au sein du service « Flora Tristan ». Il est essentiel de trouver des solutions adaptées afin de permettre aux femmes de quitter les structures temporaires dans des délais raisonnables, tout en garantissant leur sécurité et leur stabilité future.</p>		
<p><b>Mots clés :</b>  ACCOMPAGNEMENT SOCIAL - ACCÈS À L'EMPLOI - FAMILLE VULNÉRABLE -  ÉTABLISSEMENT RÉINSERTION SOCIALE - HABITAT - LOGEMENT SOCIAL -  RELATION CONJUGALE</p>		
<i>L'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les mémoires : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.</i>		